

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE
A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME
SUR LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Bilan d'activité de l'année 2017

et orientations pour 2018

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Direction des Territoires – Service Eau
Hôtel du Département – BP 737
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04.75.66.75.65 / Fax : 04.75.66.75.16

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS	3
2. LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.....	3
2.1 HISTORIQUE	3
2.2 LES MISSIONS	4
3. BILAN DE L'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2017	5
3 LES VISITES REALISEES	5
4. ETAT DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENT	9
4.1 LES SCHEMAS GENERAUX ET DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT	9
4.2 PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	15
4.3 AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DES SPANCs	17
4.4 LES FILIERES REGLEMENTAIRES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	20
4.5 REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	22
4.6 GESTION DES MATIERES DE VIDANGE	22
5. PROGRAMME PREVISIONNEL 2018	24
6. ANNEXES	25

1 AVANT PROPOS

Ce document, à l'attention du comité de coordination, résume l'activité de la mission d'assistance technique à l'assainissement autonome au cours de l'année 2017.

Deux thèmes sont abordés sur l'assainissement non collectif : l'assistance technique et les missions transversales.

L'assistance technique comprend plusieurs missions :

- assistance à l'élaboration des études (diagnostic réseau, schéma général d'assainissement, zonage d'assainissement, ...)
- assistance à la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- assistance à l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation de travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages (réhabilitation),
- assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement (RPQS),
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation de personnels

Les missions transversales se déclinent en deux thématiques :

- connaître et évaluer : synthèse départementale sur la mise en place des SPANCs et sur l'état des dispositifs d'ANC (bilan d'activités),
- animer et coordonner des politiques territoriales : animation du réseau départemental des techniciens SPANC.

2 LE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

2.1 HISTORIQUE

La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, en son article 73 décliné par le décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007, définit la mission d'assistance technique que les Départements doivent mettre à disposition des communes considérées comme rurales en application de l'article D. 3334-8-1. Pour l'assainissement non collectif, cette mission porte sur l'assistance pour la mise en œuvre des contrôles, pour l'exploitation des résultats, pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse a accompagné financièrement les Départements dans l'exercice de cette mission à travers son 9^{ème} programme. Elle a décidé de poursuivre ce partenariat avec les Départements sur la durée de son 10^{ème} programme.

Ainsi une nouvelle convention relative au partenariat Agence/Département de l'Ardèche a été signée fin 2013.

Un technicien (Francis HUBERT) assure les missions du SATAA pour moitié de son temps de travail, l'autre moitié étant consacrée au suivi des dossiers « rivières ».

2.2 LES MISSIONS

Les missions du SATAA sont orientées autour de deux thèmes :

L'ASSISTANCE TECHNIQUE

☛ Etudes Diagnostic, Schémas généraux et Zonage d'assainissement

Le SATAA suit l'élaboration du schéma général d'assainissement de chaque commune ou EPCI, ainsi que de l'étude « diagnostic du système d'assainissement », en assistant aux réunions du comité de pilotage, jusqu'au choix finaux. Il s'assure du respect du cahier des charges MISE 07/Département/Agences de l'Eau (CCTP élaboré en janvier 2005 et révisé en 2014) et instruit les demandes de subvention et de versement des aides.

☛ Aide à la mise en place des SPANC

Le SATAA assiste les communes et les groupements intercommunaux dans leurs réflexions pour la mise en place des SPANCs, de la préparation à la mise en place des actions de terrain :

- Définition du projet de service : élaboration de budget, définition des missions et des moyens à mettre en œuvre, ;
- Aide au recrutement du personnel ;
- Assistance pour les missions de contrôle : formation et information des personnels recrutés.

☛ Suivi des matières de vidange

Le SATAA a pour mission d'améliorer les conditions de collecte et de traitement des matières de vidange sur le Département. Cette action s'intègre dans le cadre du schéma bi-départemental de gestion des boues et matières de vidange et comporte plusieurs volets :

- Participation à la mise à jour du schéma bi-départemental, en collaboration avec les services du Département de la Drôme (SATESE 26-07) ;
- Mise en place et suivi de certaines actions préconisées par ce schéma : élaboration d'une charte de qualité, animation des réseaux de collecteurs, suivi et recensement des quantités de matières de vidange traitées.

☛ Réhabilitation de l'assainissement non collectif

Dans le Département de l'Ardèche, le Centre d'Amélioration du Logement (CAL 07) a assuré l'appui technique aux communes et a coordonné l'allocation de subventions de l'Agence de l'Eau aux particuliers jusqu'à la fin du 8^{ème} programme. Depuis son 9^{ème} programme, l'Agence de l'Eau n'a plus que les collectivités comme interlocuteur, soit sous forme de convention de mandat soit en tant que maître d'ouvrage public.

MISSIONS TRANSVERSALES

☛ Synthèse départementale sur la mise en place des SPANCs et sur l'état des dispositifs d'ANC

Cette synthèse est réalisée une fois par an et est intégrée dans le bilan annuel d'activité. Elle récapitule toutes les actions réalisées par le SATAA au cours de l'année.

☛ Animation du réseau départemental des techniciens SPANC

Plusieurs réunions sont organisées à l'attention des techniciens SPANC afin de les aider dans leurs missions : actualités réglementaires, techniques, échanges sur des points particuliers, formation, ...

Cette mission comporte également la participation aux rencontres inter-SATAA organisées par l'Agence de l'eau et/ou le GRAIE.

3- BILAN DE L'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2017

3.1 LES VISITES REALISEES :

On distingue plusieurs types de visites :

- **Le suivi des études diagnostic et des SGA (assistance technique) :**

En 2017, le SATAA a participé à 18 réunions de suivi des études pour 15 communes (Ardoix, Cellier du Luc, Jaujac, Lalouvesc, Mercuer, Montréal, Payzac, St-André Vivarais, St-Pierreville, St-Basile, Thorrenc, Valvignières, Vanosc, Vocance, Villevocance). Le nombre de réunions relatives aux études SGA, zonage et diagnostic est en légère baisse par rapport à l'année précédente.

- **Aide à la mise en place des SPANC (assistance technique) :**

Il n'y a pas eu de création de SPANC en 2017 et comme l'an passé, il ne reste plus que 3 communes isolées (Astet, Chirols et Saint-Mélany) et un EPCI (CC Pays de Lamastre) qui n'ont pas créé le service public.

Après avoir initié, en 2015/16, une démarche de sensibilisation auprès du Président de la CC du Pays de Lamastre et rencontré 3 communes de cet EPCI, le SATAA a participé à une rencontre entre le Syndicat Mixte Ay-Ozon et la mairie de Lamastre, afin d'échanger sur les modalités de mise en place d'une éventuelle coopération entre les 2 collectivités (SMAO et Lamastre). Dans un premier temps, il était prévu que la mission SPANC du SMAO ne couvre que la commune de Lamastre avant de s'étendre à l'ensemble de la Communauté de communes.

Compte tenu du calendrier électoral de 2017 et des discussions au niveau national sur les modalités d'application du transfert de la compétence de l'assainissement aux EPCI (Loi Notre), le dossier est passé au second plan pour la commune et les démarches n'ont pas abouti à la création du SPANC. En fin d'année, les discussions ont repris entre les 2 collectivités pour une mise en place opérationnelle au courant 2018.

- **Programme de réhabilitation des installations ANC (assistance technique) :**

La mise en place de ces programmes nécessite souvent un soutien technique, pour monter le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC, pour faire un choix sur le mode de versement des aides auprès des particuliers : mandat ou maîtrise d'ouvrage publique. Les opérations de réhabilitation se développent et sont maintenant bien maîtrisées par les SPANCs.

☞ Toutefois, la question de la réhabilitation dite «regroupée» apparaît de plus en plus prégnante, compte tenu des contraintes physiques liées aux parcelles¹. D'un côté, cette solution apparaît de plus en plus comme LA solution pertinente mais, d'un autre côté, l'aide financière est insuffisante pour emporter l'adhésion des propriétaires, notamment lorsqu'il y a plus de 5 maisons concernées.

Cette thématique de la réhabilitation regroupée avait fait l'objet d'une journée d'animation spécifique en 2016, avec une rencontre de l'Agence de l'eau pour lui exposer, en salle et sur le terrain, les principales caractéristiques et contraintes des situations ardéchoises.

¹ La principale contrainte est le manque de place, dans le contexte d'un habitat dense (hameaux), d'une topographie marquée par des pentes importantes ou la présence de terrasse et de la présence du substrat rocheux, à faible profondeur.

En 2017, les réflexions sur cette thématique se sont poursuivies avec les SPANCs. Le SATAA a déposé un projet de règlement d'aide visant à apporter une aide complémentaire à celle de l'Agence. Le projet a été retenu puis voté par l'exécutif départemental lors du budget primitif 2018.

Cette nouvelle aide apporte un forfait de 500 €/habitation à raccorder, dans le cadre des opérations de réhabilitation regroupée. A l'instar des aides Agences de l'eau, l'aide départementale et le montage des dossiers transiteront par les SPANCs.

☞ Après l'annonce de l'Agence de l'eau de ne pas reconduire ses aides à l'ANC dans le 11^{ème} programme, mais aussi de l'absence de crédits pour la fin de 10^{ème} programme, l'aide départementale risque de perdre de sa pertinence, le montant de l'aide étant largement insuffisante, au regard du coût des réhabilitations.

☞ Compte tenu de l'intérêt que porte le Département à la réalisation des réhabilitations d'ANC regroupées, un courrier sera envoyé à l'Agence pour demander le maintien d'une aide ciblée sur l'ANC regroupé en zone de relief difficile. En effet, en Ardèche, ce type de réalisation est particulièrement bien adapté pour résorber les pollutions récurrentes et permet par ailleurs des économies substantielles sur les dépenses d'assainissement collectif.

- **Assistance pour l'élaboration de programmes de formation de personnels :**

☞ Pas de formation spécifique cette année 2017.

- **Animation du réseau départemental des SPANC (missions transversales) :**

Depuis octobre 2005, le SATAA a mis en place un réseau de techniciens de l'assainissement non collectif du département de l'Ardèche. Ce réseau réunit les techniciens SPANC et parfois des élus (de « petites » communes notamment). Pour répondre aux questions des S.P.A.N.C., l'Etat était représenté par les services compétents de la MISE (DDT – Service Police de l'Eau et Service Application du Droit des Sols, ARS – Service Santé Environnement). Aujourd'hui, l'ARS s'est retiré et la DDT est peu présente, compte tenu des contraintes de moyens et de disponibilités. Le SATAA est chargé d'animer ce réseau.

En 2017, 2 réunions des SPANCs ardéchois ont été organisées (les 22 juin, & 7 décembre). Au cours de ces rencontres, les échanges ont porté sur leurs principales préoccupations ainsi que sur les évolutions technico-juridiques, à savoir :

- **Les besoins de formation** : guide juridique sur les démarches et le pouvoir de police du Maire, contrôle de conformité pour les ANC > à 20 EH. Le SATAA proposera un rapprochement avec l'OIEau pour évaluer la possibilité d'une formation en 2018.
- **Les difficultés à boucler le budget** du SPANC suite aux refus de contrôle et aux impayés ; manque d'implication des élus, définition ou révision puis application des pénalités,
- **L'annonce brutale de l'arrêt des aides de l'Agence à l'ANC**, en fin d'année ; incohérence de la décision après la revalorisation de l'aide forfaitaire (3300 € contre 3 000 € auparavant) intervenue au 1^{er} janvier 2017. Cet abandon des aides à l'ANC risque de retarder voire de stopper les programmes de réhabilitation.
- **L'observatoire régional de l'ANC** : évolution vers un observatoire national, avec enquête tous les 2 ans, portage par le PANANC plutôt que par le GRAIE,
- Mise en place d'une **charte interdépartementale** de bonnes pratiques : points forts, points faibles, quelles motivations des élus pour l'adhésion ?
- **Logiciel de cartographie** et de gestion du SPANC : plusieurs SPANCs (SEBA, CAPCA, CC Aubenas-Vals, CC DRAGA, CA Arche Agglo) ont changé de logiciel suite aux initiatives du SEBA en la matière. Le nouveau logiciel est « Iprésia » et « Air Spanc », pour Arche Agglo.

Par ailleurs, dans la suite du Schéma Interdépartemental de Gestion des Boues et Matières de Vidange, un **travail spécifique** a été préparé en partenariat avec des vidangeurs et quelques 3 SPANCs volontaires (SEBA, CC Ardèche-Rhône-Coiron et Beaume-Drobie). Ce travail consistait à élaborer un **guide de sensibilisation des usagers à l'entretien** des dispositifs ANC.

1 réunion de ce groupe « Vidange » a eu lieu au printemps (31 mai) et un projet de contenu (6 pages A5) a été transmis aux participants à l'automne (fin octobre). Ce travail a été arrêté après la découverte d'un guide similaire réalisé par le CD 26 et édité en 1 000 exemplaires pour être diffusé dans les 2 départements 07 et 26.

En parallèle, le SATAA a poursuivi sa participation aux réflexions sur la **mise en place d'une charte de bonnes pratiques**, en partenariat avec le GRAIE et les principaux acteurs concernés : syndicats professionnels (SNEA, IFAA, CNATP), installateurs, bureaux d'études, vidangeurs et quelques collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

☞ Le projet de charte a été finalisé à l'automne 2017, puis envoyé par le GRAIE à l'ensemble des acteurs concernés en vue d'une adhésion/signature début 2018. Cette charte interdépartementale² vise l'amélioration et l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble de la filière ANC (conception, réalisation et entretien) et concerne tous les acteurs –y compris les collectivités (SPANCs et SATAAs). Elle invite fortement les usagers à recourir aux professionnels de l'ANC et les contraintes ne vont pas au-delà des obligations réglementaires.

L'animation et le suivi de la charte est assuré par le GRAIE et un comité de suivi est mis en place pour statuer sur les adhésions et le respect des engagements.

☞ Afin de ne pas se retrouver en « porte à faux » avec les collectivités locales et pouvoir respecter tous ses engagements, le Département a souhaité connaître le niveau d'adhésion des SPANCs à cette charte avant d'apporter sa signature.

En fin d'année 2017, en dehors de quelques SPANCs, les velléités d'engagement des collectivités en faveur de cette charte n'étaient pas encore décidées et/ou connues.

Le suivi *in situ*³ des installations d'ANC

Rappel : Après les premières initiatives de suivi *in situ*, engagées en 2011 par le Département du Rhône et l'Irstea, le plan d'action national pour l'assainissement non collectif (PANANC 2014-2019) a inscrit, dans ses priorités, le déploiement du suivi *in situ* à l'échelle nationale, tel que proposé par les conclusions de la mission d'inspection de 2013-2014 (rapport CGEDD et IGAS, avril 2014).

C'est le comité de pilotage du Groupe National Public⁴ qui oriente et pilote les travaux portant sur le suivi *in situ*. Les agences de l'eau financent, à hauteur de 50 %, les études du suivi *in situ*, le solde est apporté par les collectivités volontaires.

² La charte s'adresse aux acteurs de l'ANC situés dans la région Rhône-Alpes-Auvergne ainsi qu'aux départements limitrophes.

³ Concrètement, il s'agissait de suivre l'état des dispositifs ANC et la qualité des eaux usées après traitement, à l'échelle nationale et dans « la vraie vie », avec un protocole scientifique élaboré par l'Irstea, en partenariat avec ses partenaires : AE, Etat (Ministère Environnement, CEREMA) et collectivités participantes (Départements, EPCI, SPANCs).

⁴ Le GNP regroupe les acteurs publics investis dans le suivi *in situ* des filières d'ANC dont le but partagé est de s'assurer de l'adaptation pérenne des installations aux charges hydrauliques et organiques des particuliers, dans les conditions réelles de vie des ouvrages.

En Ardèche, le suivi *in situ* a concerné 22 installations et fut coordonné par le SATAA ; il a transmis aux 4 SPANCs volontaires⁵ le matériel pour effectuer les prélèvements. Les échantillons sont envoyés et analysés par le LDA 26. Les paramètres analysés sont les MES, DCO, NH_4^+ , NO_3^- , NTK et P_{tot} .

Les campagnes de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eaux usées traitées issues d'installations ANC se sont déroulées de janvier 2015 à décembre 2017, à raison de 3 campagnes/an sur une vingtaine d'installations (habitations principales exclusivement), soit 60 échantillons annuels.

☛ L'implication du SATAA à ce projet fut :

- d'accompagner les SPANCs dans la programmation des campagnes de prélèvements et les démarches auprès des propriétaires volontaires,
- d'assister aux réunions du GNP à Villeurbanne (Irstea) et à Paris (Ministère Environnement).
- de saisir les résultats d'analyse et les renseignements liés aux installations dans la base de données nationale dédiée.

☛ Par ailleurs, le SATAA rédigera en 2018, en partenariat avec l'Irstea et les SPANCs, des rapports individualisés destinés aux propriétaires qui ont accepté de participer au suivi *in situ*.

De son côté, l'étude nationale porte sur 246 installations (= 33 dispositifs techniques) réparties sur 22 départements. Elle concerne des dispositifs de 4 à 6 EH essentiellement (80% du parc étudié), âgés de 4 ans maximum et fonctionnant à 50 % de leur capacité nominale. 1448 visites ont été effectuées et ont permis des prélèvements ponctuels ou bilan 24h.

☛ Le rapport d'étude a été présenté en séance plénière d'ouverture des Assises Nationales de l'ANC qui se sont tenues à Limoges en septembre 2017, dans un climat très tendu, compte tenu de la forte opposition de l'IFAA (Syndicat des professionnels de l'assainissement).

Les résultats, peu favorables aux dispositifs ANC issus de la filière dite « agréée », ont été repris par la presse spécialisée ainsi que par des média grand public (France Inter, par exemple).

☛ Très globalement, les résultats ont montré que les ANC issus de la filière traditionnelle (ou selon les principes des cultures fixes sur support fin) donnaient de bien meilleurs résultats que les filtres compacts et micro-stations (ou respectivement les cultures fixées immergées et les cultures libres). Ces résultats valent pour la qualité des eaux traitées mais aussi pour les fréquences et contraintes d'entretien curatif.

Une synthèse des résultats est présentée en annexe 3.

⁵ Il s'agit des SPANCs de la CAPCA, du SEBA, du SM Ay-Ozon et du SM Eyrieux Clair.

4- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENT

4.1 SCHEMAS GENERAUX ET DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT

Etat des lieux

L'année passée, et suite à la reprise de la base de données du SATAA, une mise à jour des informations reportées sur les cartes avait été réalisée. Toutefois, la distinction entre les zonages, SGA et diagnostic n'apparaissait pas clairement.

La présentation 2017 comble ce manque et la distinction des différentes études permet un état des lieux plus précis. Le tableau de recensement des études existantes a été mis à jour pour l'année 2017. Il figure en annexe 4.

1. Pour les SGA et les zonages

Bien que le zonage soit une pièce maitresse et un objectif principal du Schéma Général d'Assainissement, une distinction apparaît de fait, au vu des données disponibles.

Certaines communes ont réalisé leur SGA, dans un passé plus ou moins lointain, mais elles ne disposent pas pour autant d'un zonage opposable ou annexé au document d'urbanisme, comme la réglementation le leur demande. La principale raison est l'oubli ou l'arrêt des démarches pour soumettre le zonage à enquête publique.

Depuis quelques années maintenant, les communes reprennent la procédure et, pour une majorité d'entre elles, modifient leur zonage. Il est d'ailleurs assez courant de constater une simple modification du zonage, sans que les réflexions globales qui devraient l'accompagner et apparaître dans le SGA, soient menées.

Ainsi, en 2017, 69 communes ont engagé, poursuivi ou terminé la réalisation (ou la révision) de leur SGA, tandis que 31 communes (9 %) n'ont jamais réalisé leur SGA. 239 communes avaient déjà réalisé leur SGA.

44 communes ont engagé une révision seule de leur zonage et 44 autres ont poursuivi ou terminé cette démarche initiée en 2016, voire 2015. 219 communes avaient déjà réalisé leur zonage tandis que 32 communes (9,4 %) ne disposent toujours pas de zonage d'assainissement.

L'évolution des réseaux et la révision/réalisation des PLU(i) est sans doute à l'origine des motivations pour lancer ces révisions de zonage.

2. Pour les diagnostics

En 2017, 14 communes ont lancé la réalisation ou la révision du diagnostic et 12 autres communes ont poursuivi ou terminé la démarche engagée en 2016.

Par ailleurs, il apparaît que 65 communes / 339 (soit 19 %) ne sont pas concernées par les diagnostics du fait de l'absence de raccordement à un système d'assainissement collectif.

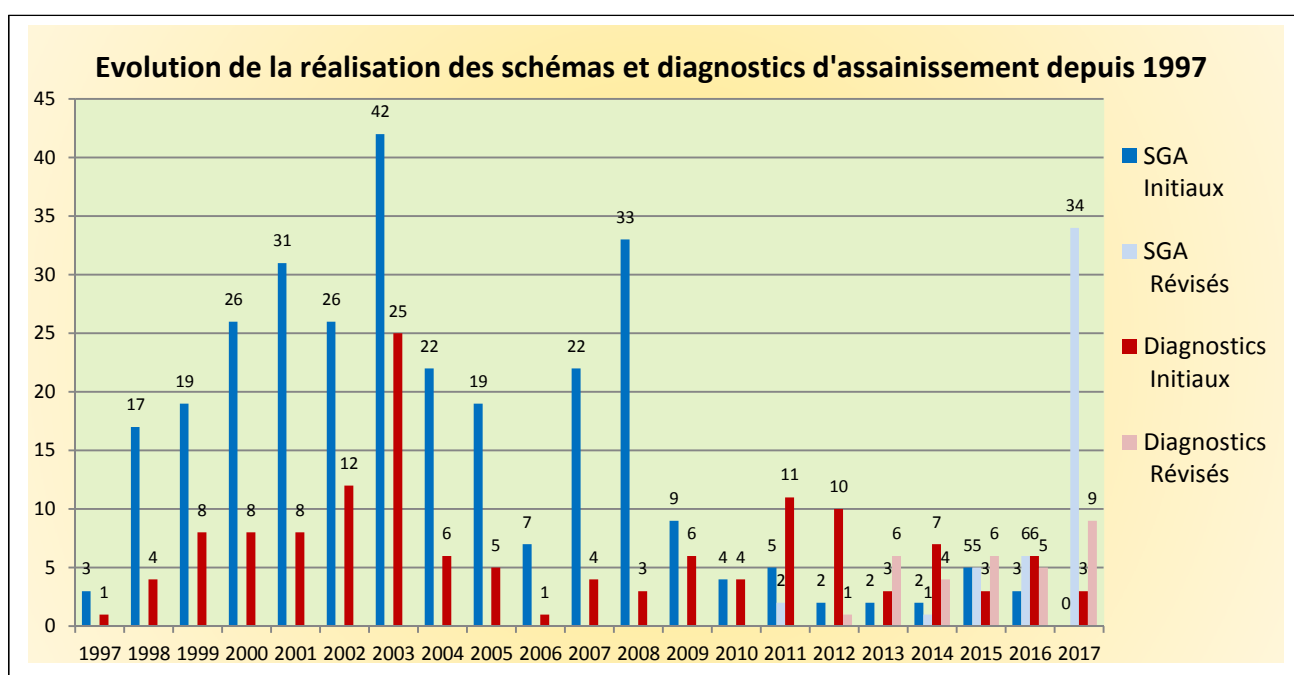
Ainsi, sur les 274 autres communes devant disposer d'un diagnostic, 85 communes (30 %) ne répondent pas à cette nécessité.

Les communes ayant déjà réalisé un diagnostic sont au nombre de 163, soit 60 %.

☞ Les tendances, repérées les années précédentes, vis-à-vis des modalités de réalisation de ces études, se sont à nouveau confirmées en 2017 :

- Les études de SGA regroupent très souvent les démarches de diagnostic,
- La réalisation de ces études se fait de plus en plus souvent à l'échelle de l'EPCI ou du syndicat compétent en assainissement,
- La révision du seul zonage prend réellement de l'ampleur cette année 2017,

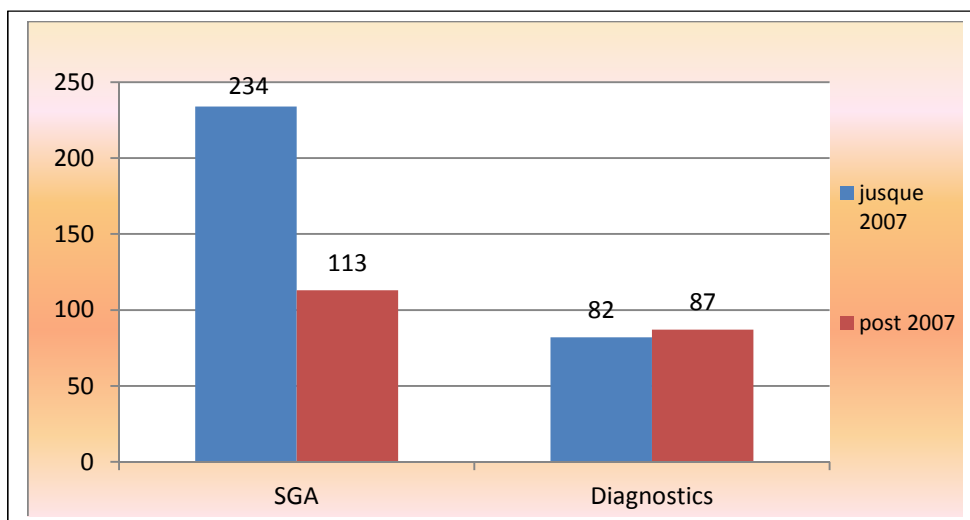
☞ De même, la tendance à l'augmentation des zones classées en assainissement collectif se confirme au vu des rapports d'études et des zonages. Les solutions alternatives (ANC regroupé notamment) sont peu étudiées et ne sont toujours pas considérées à leur juste valeur, malgré leurs divers avantages.



L'histogramme ci-dessus montre que les actualisations ou révisions de SGA et de diagnostics d'assainissement progressent depuis 5 années et deviennent, cette année, largement majoritaires. L'influence des intercommunalités (ici, le SEBA et la CC Val'Eyrieux), opérant les mises à jour sur un grand nombre de communes est évidente. Il en sera très certainement de même en 2018, avec les démarches engagées par la CAPCA, la CC DRAGA et l'Agglomération d'Annonay. Les principales raisons de ces révisions sont :

- Prise en compte des évolutions urbaines des dernières années et/ou ancienneté des SGA,
- Revoir le zonage pour permettre les extensions souhaitées du réseau public d'eaux usées,
- Demandes des partenaires financiers pour connaître précisément les dysfonctionnements des réseaux et ainsi identifier les interventions prioritaires, au regard de leur politique et des conclusions des rapports d'études,
- Zonage non soumis à enquête publique à l'issue de l'étude initiale, ce qu'il faut faire aujourd'hui.
- Pour les EPCI, la nécessité de connaître l'état des réseaux et STEP des communes qui ont transféré la compétence assainissement collectif

D'après la nouvelle base de données, et si l'on considère que les révisions concernent les documents les plus anciens⁶, il apparaît que 67,4 % (234) des SGA ont plus de 10 ans. A l'inverse, les diagnostics récents sont légèrement majoritaires, à 51 %.



Au vu de l'ancienneté de la majorité des études, le nombre des révisions devrait croître au cours des prochaines années.

Sur ce volet « études générales », on rappellera également que la DDT 07 n'assure plus la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis le 1^{er} janvier 2010.

Enfin, il faut souligner que le coût des études diagnostic représente une dépense non négligeable pour les collectivités, bien que ces opérations soient bien subventionnées (80 % avec l'agence de l'eau et le Département). Ces coûts se justifient par l'ampleur des investigations menées sur les systèmes d'assainissement :

- Relevé (quasi)exhaustif et analyse de l'état et du fonctionnement des regards de visite, des déversoirs d'orage, des stations de relevage, d'un linéaire significatif de conduites,
- Localisation des entrées et quantification des volumes d'eaux claires parasites, passage caméra, tests à la fumée, ...
- Mesures des débits par temps sec et temps de pluies,
- Définition des travaux, hiérarchisation de l'urgence des travaux à prévoir et impact sur le prix de l'eau.
- ...

⁶ Les études engagées ou poursuivies mais non terminées en 2017, ne sont pas comptabilisées dans cette analyse.

[illegible]

LEGENDE

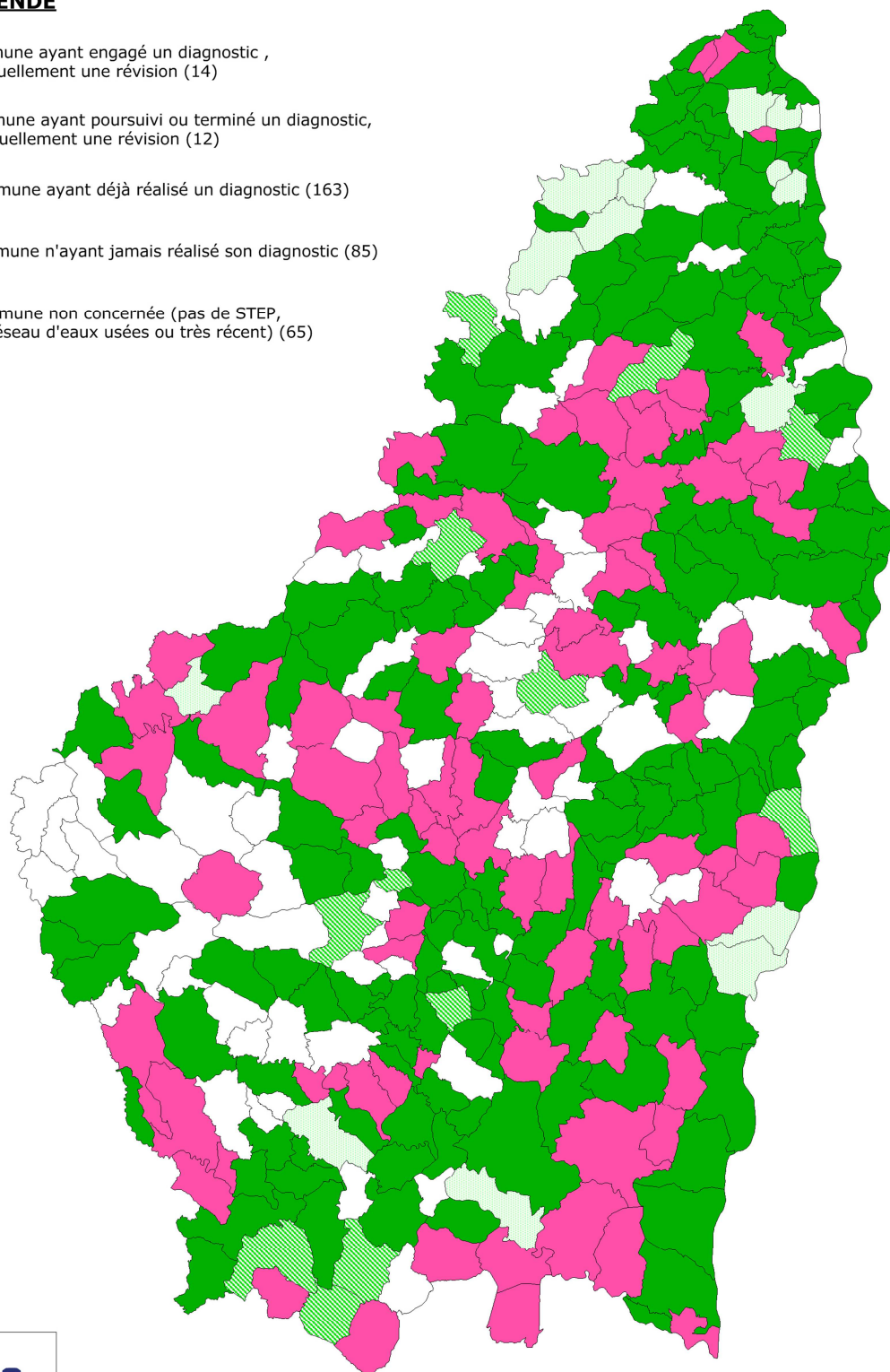
	Commune ayant engagé (une révision de) son zonage (44)
	Commune ayant poursuivi ou terminé la révision de son zonage (44)
	Commune ayant déjà réalisé son zonage (219)
	Commune sans zonage (32)

Le département de l'Ardèche est divisé en communes, chacune étiquetée avec son nom. Les communes sont colorées selon leur statut de zonage : jaune pour celles ayant déjà réalisé leur zonage (219 communes), orange pour celles ayant engagé ou terminé la révision de leur zonage (44 communes), et magenta pour celles qui n'ont pas de zonage (32 communes). Les communes sans zonage sont réparties dans tout le département, avec une concentration notable dans le nord-ouest, le nord-est, le centre et le sud.

Etat d'avancement des diagnostics d'assainissement (2017)

LEGENDE

-  Commune ayant engagé un diagnostic , éventuellement une révision (14)
-  Commune ayant poursuivi ou terminé un diagnostic, éventuellement une révision (12)
-  Commune ayant déjà réalisé un diagnostic (163)
-  Commune n'ayant jamais réalisé son diagnostic (85)
-  Commune non concernée (pas de STEP, de réseau d'eaux usées ou très récent) (65)



4.2 PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour l'année 2017, les chiffres caractérisant la situation de l'ANC ne sont pas uniquement ceux issus de l'observatoire régional des SPANCs, piloté par le GRAIE. En effet, les délais nécessaires à la récupération des données et à leur traitement ne permettent pas d'obtenir les chiffres avant le 2^{ème} trimestre. Les données obtenues proviennent néanmoins du questionnaire de l'observatoire rempli par les SPANCs qui y ont répondu ou ont été transmises directement au SATAA.

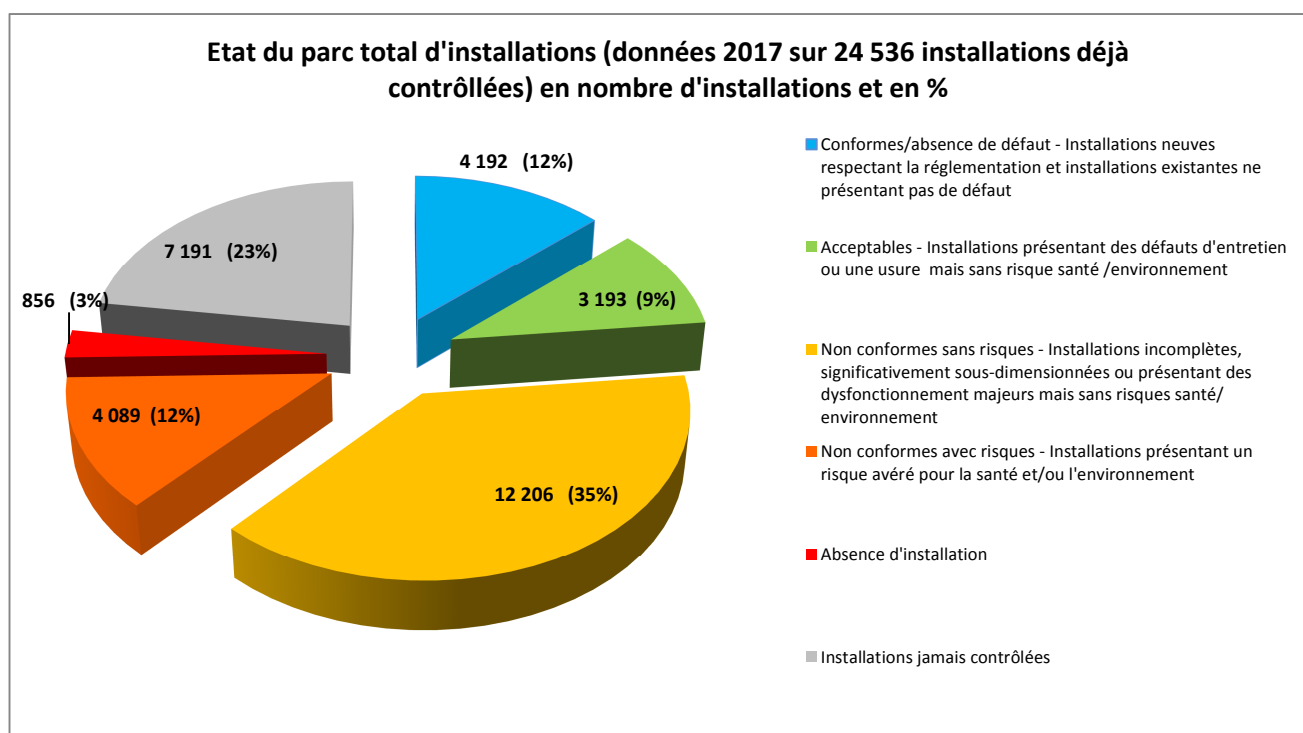
Les données 2017 sont en deçà de ce qui était disponible les années précédentes. Au point que, pour une visualisation plus juste de la situation de l'ANC dans le département ardéchois, les chiffres 2015 ont dû être conservés, pour un certain nombre de chiffres « clés ».

Le nombre d'installations d'ANC sur le territoire départemental est évalué à **42 296** (chiffre 2015), soit + 6 260 installations / à 2014 ! Cette hausse du nombre d'installation intervenait après 2 années de baisse. Ces fluctuations sont dues aux incertitudes qui pèsent sur les données de l'observatoire, dont la véracité est étroitement liée au nombre de SPANCs qui y répondent. Le chiffre de **2017** est de **31 727 installations** et est considéré comme **non représentatif**.

☞ Depuis la mise en place des SPANCs, l'estimation du **nombre d'installations contrôlées** est passée de 18 226 en 2014 à 21 487 en 2015. Pour l'année 2017, il est estimé à **24 536** soit + 3 049 installations contrôlées en 2017.

Etat des installations existantes :

Le parc d'installations existantes est globalement vétuste, mais il s'améliore d'année en année. **D'après les données récoltées pour 2017, la répartition de la conformité des dispositifs ANC est la suivante :**



☞ Ces chiffres 2017 montrent une **répartition légèrement différente par rapport aux années précédentes, avec une part plus importante des installations non conformes**

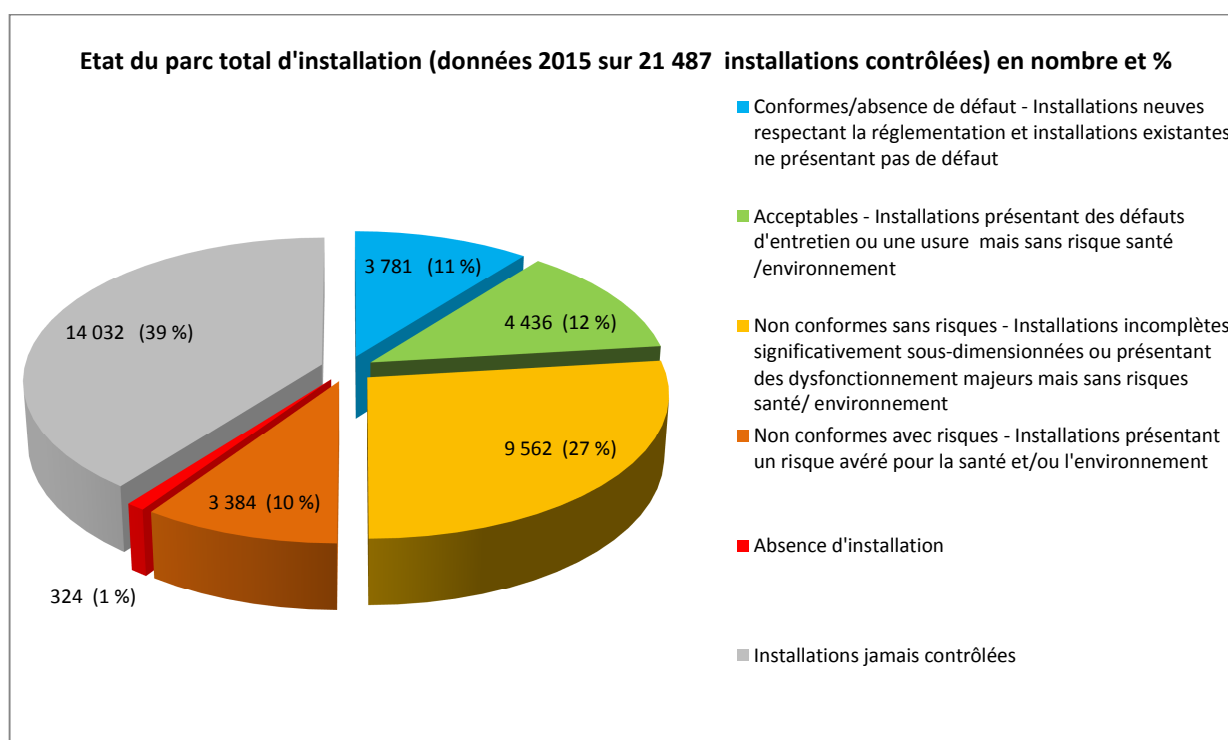
avec risques et installations inexistantes (15% contre 11 % en 2015), qu'il faudrait réhabiliter dans un délai maximum de 4 ans (1 an en cas de vente).

☞ La part des **installations non conformes sans risque progresse de 8 points**, passant de 9 562 unités (en 2015) à 12 206 (en 2017), soit + 2 644 installations.

☞ **La plus grande différence concerne la part des installations jamais contrôlées (23 % contre 39 %)**, dont la tendance à la réduction peut s'expliquer par l'avancement du travail des SPANCs. Mais le manque de données pour le territoire des SPANCs de la « CAPCA », « d'Annonay Rhône-Agglo », la CC « Pays des Vans en Cévennes » et la CC « Montagne d'Ardèche » ne permet pas une lecture plus représentative de la réalité.

☞ Les autres classements vis-à-vis de la conformité restent stables avec des proportions comparables

Pour comparaison, d'après les données 2015 de l'observatoire régional, la répartition de la conformité des dispositifs ANC était la suivante :



En Ardèche, l'habitat ancien est regroupé sous forme de petits hameaux très concentrés, ce qui ne laisse pas toujours assez de place au particulier pour réaliser un dispositif d'assainissement classique sur son terrain. Il est d'ailleurs fréquent de voir, dans ces hameaux, des rejets d'eaux usées prétraitées (par la fosse toutes eaux) dans un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

L'entretien des installations se fait généralement à la suite de problèmes de fonctionnement ou à l'occasion du passage programmé du technicien SPANC.

4.3 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DES SPANC

Création des services :

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 31 décembre 2006 oblige les communes à contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

☛ En Ardèche, cet objectif n'est pas atteint puisqu'à cette même date de nombreuses communes n'avaient pas de SPANC opérationnel et que seule une minorité de SPANC existant avaient terminé la phase des 1^{ers} contrôles.

Toutefois, la Loi « Grenelle 2 » a rendu obligatoire le diagnostic de l'assainissement non collectif lors d'une vente de maison à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette disposition a accéléré la mise en place des SPANCs et des contrôles des dispositifs d'ANC sur les constructions neuves.

☛ Il n'y a pas eu de création de SPANC en 2017.

Les discussions engagées entre la Commune de Lamastre et le Syndicat Mixte de l'Ay-Ozon traînent et tardent à se concrétiser.

☛ Le **nombre de communes couvertes par un spanc opérationnel à 325** (contre 324 en 2015), ce qui représente aussi **96 % des communes ardéchoises**.

☛ **Fin 2017, il ne reste plus que 14 communes/339 non couvertes par un SPANC.**

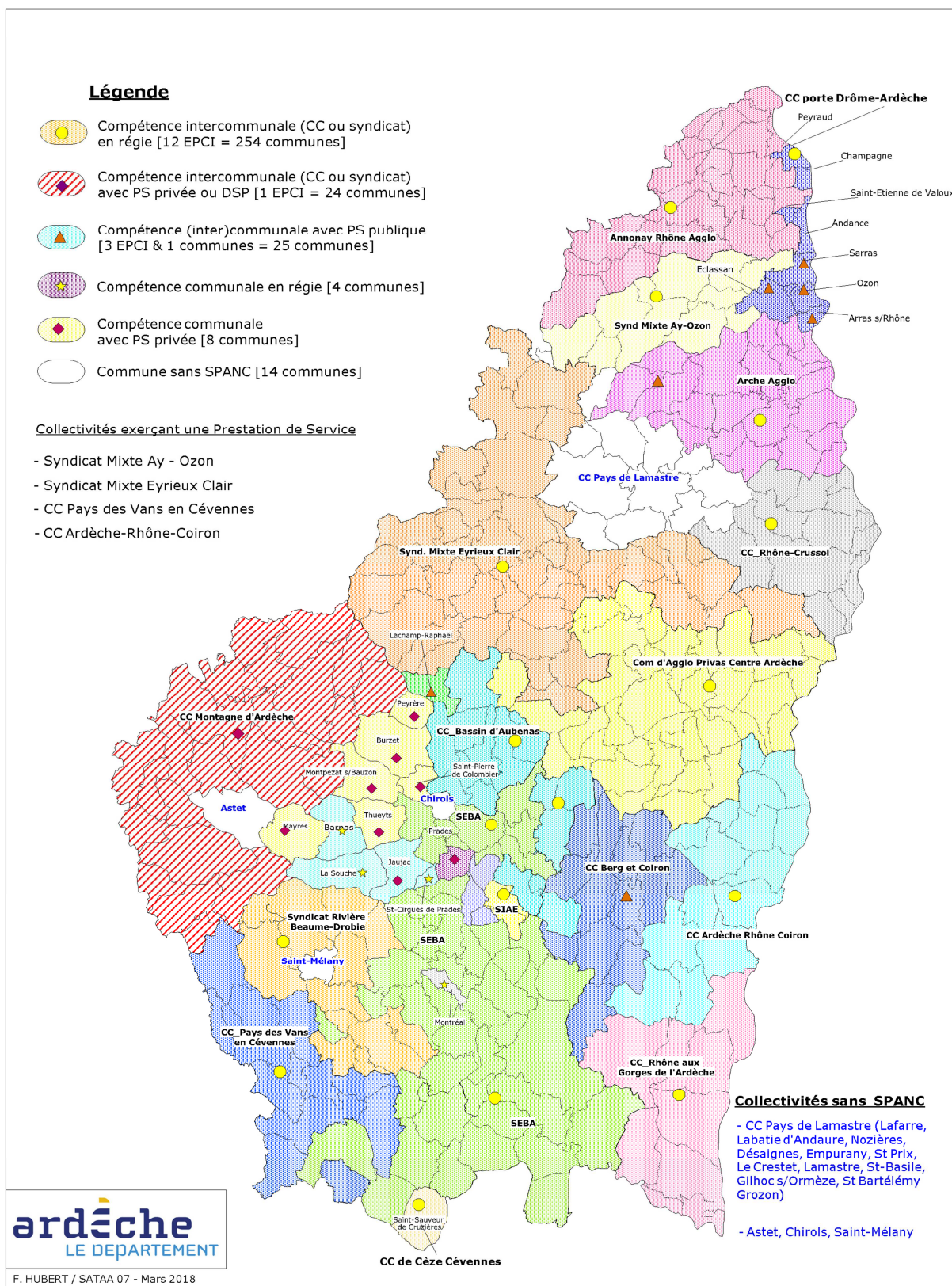
Les services publics d'assainissement non collectif couvrent environ 95% du parc d'installations ardéchoises. Le pourcentage d'habitations en ANC / au nombre total de logements sur le département est de **35 %** environ. Ce dernier varie fortement sur le territoire : la moyenne en milieu urbain est de **14%** et elle varie en milieu rural entre **60 et 100 %**.

Par ailleurs, suite à la définition des nouveaux EPCI, des changements significatifs sont intervenus dans les périmètres d'intervention de certains SPANCs :

- La Communauté de communes Hermitage-Tournonais a fusionné avec des collectivités drômoise et ardéchoise pour devenir une Communauté d'Agglomération (Arche Agglo). La Communauté de communes du Pays de St-Félicien n'existe donc plus depuis le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, le SPANC du SM Ay-Ozon a poursuivi sa mission de délégation sur le territoire de cet ancien EPCI.
- Fusion également entre les CC Barrès Coiron et la CC Rhône-Helvie, pour donner la Communauté de commune Ardèche-Rhône-Coiron,
- Même chose pour les 3 EPCI du plateau ardéchois qui, dorénavant ne constituent plus qu'un seul EPCI : la Communauté de commune de la Montagne d'Ardèche.
- La Communauté d'agglomération d'Annonay a absorbé la CC Vivarhône et quelques communes de la CC du Val d'Ay. Le nouvel EPCI est une Communauté d'agglomération : « Annonay Rhône Agglo ».

D'autres fusions sont intervenues mais elles n'ont pas eu d'influence sur le périmètre du SPANC en place.

CARTE DES STRUCTURES EXERCANT LES MISSIONS DU SPANC - ANNEE 2017



➤ **En définitive, 16 SPANCs intercommunaux et 13 SPANCs communaux sont en place, mais il n'y a que 18 structures (15 collectivités et 3 prestataires privés) qui exercent les missions de SPANC sur 325 communes.**

Mode de gestion des services :

Au 31 décembre 2017, le mode de gestion des SPANCs s'établit comme suit :

- **14 structures intercommunales** et 4 **communes** fonctionnent en régie directe avec des techniciens salariés de la collectivité.
- **32 communes** (dont 24 issues d'une communauté de communes) sont couvertes par un marché passé avec une société privée.
- **25 communes** (dont 20 issues de 2 communautés de communes) sont concernées par un marché de prestation de service ou une convention avec une autre collectivité.

Coûts et facturation du service :

Après quelques années de hausse, les tarifs appliqués en 2017 sont identiques ou très proches de ceux pratiqués les années passées.

Le montant des redevances pour le Service Publique de l'Assainissement Non Collectif a beaucoup évolué ces dernières années, notamment pour distinguer les différentes missions assignées aux technicien(ne)s.

Pour les ardéchois, selon leur lieu d'habitation, les coûts du service sont très variables et les SPANCs n'opèrent pas tous les mêmes distinctions entre les différentes missions. Il est donc difficile de fournir un prix moyen à l'échelle départementale.

Les fourchettes de prix, selon le type de mission sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Diagnostic initial (installations existantes)	Contrôle périodique de bon fonctionnement	Diagnostic vente	Contrôle conception maison neuve (PC)	Contrôle conception réhabilitation	Contrôle exécution maison neuve	Contrôle exécution réhabilitation
58 à 140 € TTC / contrôle		62 à 300 €	120 à 400 € TTC		0 à 140 € TTC	

Seule une collectivité a basé le montant de sa redevance sur la consommation d'eau potable.

Pour le recouvrement de ses factures, LA CAPCA propose d'annualiser le paiement, lorsque le particulier habite une commune qui gère l'AEP en régie.

4.4 LES FILIERES REGLEMENTAIRES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réglementation en vigueur :

⇒ l'arrêté du 22 juin 2007 sur les installations d'assainissement non collectif de plus de 20 E.H : ce document donne des normes de rejets minimum à respecter pour les installations en ANC: on est dans des obligations de résultats et non plus de moyens.

⇒ les trois arrêtés du 07 septembre 2009 sur les prescriptions techniques, sur les modalités de contrôles des ANC et sur l'agrément pour les vidangeurs : dans l'arrêté sur les prescriptions techniques est introduite la notion de « filières innovantes » par le biais d'agréments ministériels.

⇒ la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 : entre autre, elle avance au 1^{er} janvier 2011 l'obligation d'avoir un diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif en cas de vente de l'habitation. Ce diagnostic est obligatoirement réalisé par la commune puisque la loi sur l'eau du 30/12/2006 donne aux communes la compétence du contrôle des ANC. Ce diagnostic est payé par l'utilisateur.

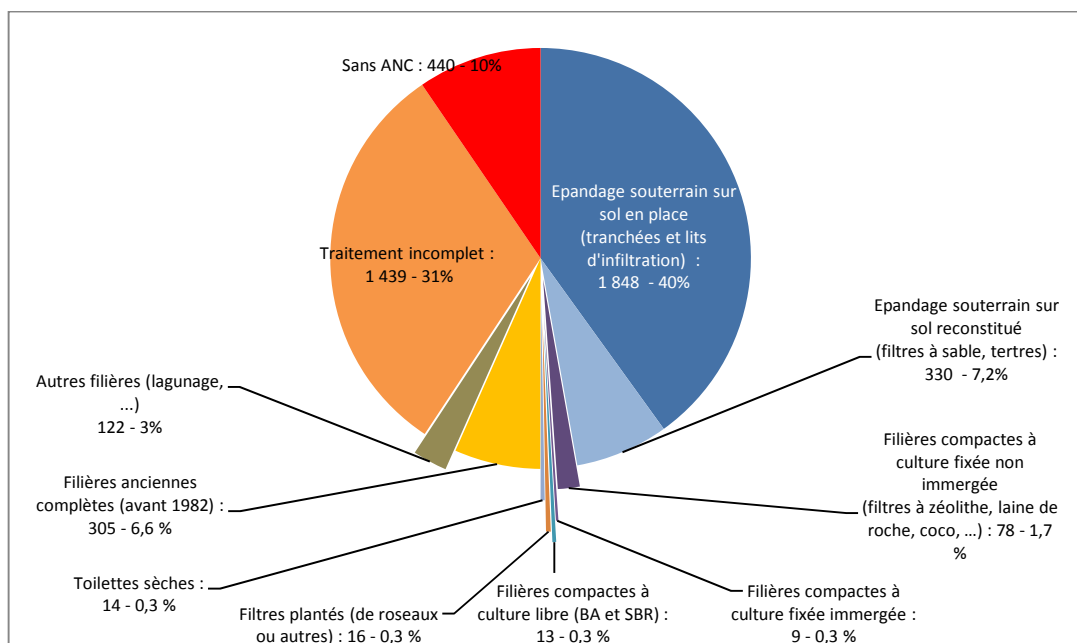
⇒ les arrêtés de mars et d'avril 2012, portant respectivement sur les prescriptions techniques applicables aux installations < à 20 EH et sur les modalités d'exécution de la mission de contrôle des ANC. Ces nouveaux arrêtés impliquent de mettre à jour le règlement du SPANC.

Les filières autorisées :

⇒ Les filières classiques qui privilégient l'épuration par le sol : fosses toutes eaux et champs d'épandage par tranchées d'infiltration ou filtres à sable.

⇒ Les « filières agréées » : Au 31 décembre 2017, près de 650 agréments ont été délivrés par le Ministère de l'écologie à 63 constructeurs. Il s'agit de :

- filières compactes (filtres compacts à laine de roche, à copeaux de coco, à zéolithe, ...),
- microstations à cultures fixées immergées ou non immergées, ou encore, à cultures libres,
- filière par phytoépuration,



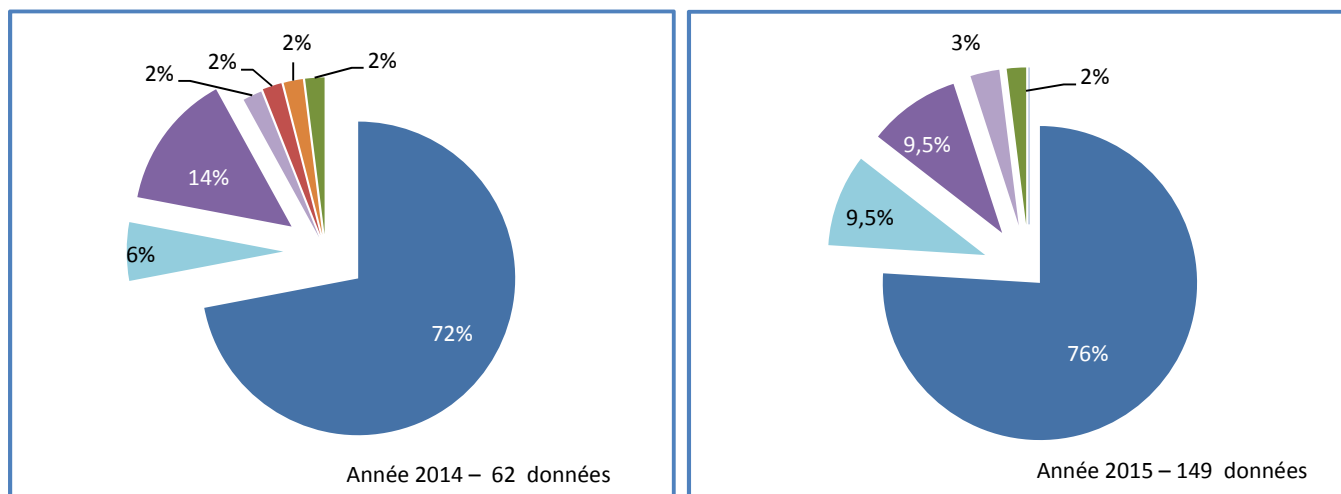
Répartition des familles d'ANC installées en Ardèche en nombre et %, sur un échantillon de 4 614 installations (Chiffres 2015 de l'observatoire régional des SPANCs – Pas de données suffisantes pour 2017)

Installations nouvelles :

Comme pour l'analyse précédente, les données 2017 sont bien trop faibles pour présenter une répartition significative des types de filière pour les installations nouvelles. Cette répartition est donc illustrée avec les chiffres des années 2014 et 2015.

La répartition des types de filière est donnée par les graphiques ci-dessous :

Répartition des types de filières en 2014 et 2015, pour les nouvelles installations



Légende :

- Epandage souterrain sur sol en place (tranchées et lits d'infiltration)
- Epandage souterrain sur sol reconstitué (filtres à sable, tertres)
- Filières compactes à culture fixée non immergée (filtres à zéolithe, laine de roche, copeaux de coco, ...)
- Filières compactes à culture fixée immergée
- Filières compactes à culture libre (BA & SBR)
- Filtres plantés (roseaux, autres)
- Toilettes sèches

Ces graphiques appellent les remarques et les réserves suivantes :

☞ **Les filières traditionnelles restent encore largement majoritaires** : comme le montre le tableau comparatif ci-dessous, la part des dispositifs issus de la filière traditionnelle –sur l'ensemble du parc, comme sur le parc d'installations neuves- reste stable et ne régresse pas face aux installations issues de la filière dite « agréée ».

	2012	2013	2014	2015
Part de la filière traditionnelle sur l'ensemble du parc d'installation	45 %	49 %	47 %	47.2 %
Taille échantillon	3 430 installations	4 187	4 218	4 614
Part de la filière traditionnelle sur le parc d'installations neuves en %	86 %	83 %	78 %	85.5 %
Taille échantillon	299	344	62	149

☞ **La représentativité des résultats mérite d'être confirmée, compte tenu de la faiblesse et de l'hétérogénéité des échantillons**, pour le parc d'installations neuves.

4.5 REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A compter de 2003, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, dans le cadre de son 8^{ème} programme (2003-2006), avait prévu d'aider uniquement les installations présentant un fonctionnement défectueux engendrant des problèmes de pollution avérée du milieu naturel ou présentant des risques au regard de la salubrité publique et de la santé publique.

Le C.A.L. 07 avait été mandaté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour verser ses aides aux particuliers dans le cadre des réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif. Un certain nombre d'opérations avait été lancé et toutes ne sont pas terminées.

A compter du 1^{er} janvier 2007, l'Agence de l'Eau a adopté son 9^{ème} programme. La priorité fut donnée aux travaux ayant un impact significatif environnemental et sanitaire (la notion de « point noir » n'existe plus). Une aide forfaitaire de 2 600 €, pour étude et travaux, fut introduite (en remplacement du taux de 30%) puis portée à 3 000 € à compter du 1^{er} janvier 2013 (10^{ème} programme). Au 1^{er} janvier 2017, cette a de nouveau été revalorisée et portée à 3 300 € pour intégrer le coût de l'étude de conception, dont le cahier des charges venait d'être renforcé.

De plus, un forfait de 250 € par installation réhabilitée est versé à la collectivité qui porte le SPANC au titre de l'animation. La collectivité a le choix entre deux modalités d'intervention : la collectivité maître d'ouvrage ou mandataire auprès des particuliers.

L'Agence de l'Eau n'a plus qu'un seul interlocuteur qui est la collectivité : cette dernière est libre ensuite de faire appel à un prestataire extérieur pour la gestion du programme de réhabilitation.

A l'automne 2017, l'Agence de l'eau a annoncé l'arrêt probable des aides à la réhabilitation (y compris regroupée) à partir du 11^{ème} programme, et a également fait connaître son impossibilité d'accorder des aides en 2018. Cette annonce devrait avoir un impact fort sur le nombre de réalisation des réhabilitations, dès les prochaines années.

☞ **Pour 2017, d'après les données de l'Agence de l'eau, 173 réhabilitations (175 réhabilitations avaient été comptabilisées en 2016) ont été réalisées et suivies par 8 Spancs intercommunaux et 3 spancs communaux.**

☞ **Cela représente 5 % des installations identifiées comme étant non conformes avec risques avérés.**

☞ **A ce rythme, il faudrait 20 années pour répondre aux besoins les plus urgents**

4.6 GESTION DES MATIERES DE VIDANGE

On rappellera que la réglementation oblige les sociétés de vidange à être agréées pour pouvoir exercer leur activité. Pour cela, un dossier de demande d'agrément doit être déposé au service « Police de l'Eau » de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche : il faut entre autre que le vidangeur présente des solutions pour l'élimination des matières de vidange (conventions avec les exploitants de stations d'épuration, plan d'épandage agricole, site dédié, ...).

A l'heure actuelle, une douzaine de sociétés ont obtenu leur agrément. 2 sociétés en Ardèche ne parviennent pas à trouver de débouchés suffisants pour l'élimination de leurs matières de vidange.

☞ Après la réalisation, en 2002, d'un schéma d'élimination des matières de vidange, sous maîtrise d'ouvrage Etat/DDAF, puis d'un projet de Plan bi-départemental (26-07) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en 2012-2014, et afin de disposer d'un volet plus complet sur la gestion de ces déchets particuliers, les départements de l'Ardèche et de la Drôme ont décidé de réaliser un schéma interdépartemental de gestion des boues et matières de vidange.

Celui-ci a été lancé en juin 2015, via le recrutement d'un chargé de mission, et fut piloté par le service « Gestion de l'eau » du Département de la Drôme. La version définitive du schéma a été présentée au printemps 2017 puis validé par les 2 départements à l'automne 2017.

☞ ***Ce schéma vise à mettre en œuvre les actions nécessaires pour promouvoir et développer des solutions de valorisation locale et durable de ces déchets, en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Il s'inscrit dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de ces filières.***

Le Schéma est consultable et/ou téléchargeable sur le site web du Département.

L'évaluation des gisements de boues et de matières de vidange, réalisé au 2nd semestre 2015 apporte les précisions suivantes :

	<i>MV issues des installations domestiques (en m³)</i>	<i>MV issues des campings (en m³)</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Ardèche (07)</i>	<i>17 653</i>	<i>1 679</i>	<i>19 332</i>
<i>Drôme (26)</i>	<i>17 420</i>	<i>695</i>	<i>18 115</i>
<i>TOTAL</i>	<i>35 073</i>	<i>2 374</i>	<i>37 447</i>

Le gisement relatif aux campings représente près de 6 % du gisement total.

Concernant les filières de valorisation, les données recueillies font état « *d'une capacité de traitement très supérieure au gisement théorique, mais sa répartition est inégale (concentration dans la vallée du Rhône)* ».

Pour la gestion des matières de vidange, les principales préconisations du schéma interdépartemental sont :

- **Améliorer le recours aux filières réglementaires**, notamment par la mise en adéquation du gisement et de la capacité de traitement, par le renforcement de la traçabilité (utilisation du bordereau de suivi des matières de vidange) et par la sensibilisation des usagers (utilisation de fiches synoptiques sur le fonctionnement des dispositifs ANC et de fiches de bonnes pratiques),
- **Améliorer le fonctionnement général de la filière**, en promouvant les échanges entre acteurs et en harmonisant le fonctionnement des sites de dépotage,

☞ Après une 1^{ère} rencontre, en décembre 2016, permettant de constituer un petit groupe de travail, le SATAA a organisé une 2^{ème} rencontre en mai 2017 entre les SPANCS et les vidangeurs, afin de préparer la réalisation d'une plaquette d'informations pédagogiques sur la nécessité et les règles de l'art de l'entretien des ANC.

Une maquette a été envoyée aux membres du groupe en début d'automne, mais ce travail a été ajourné, suite à la découverte d'une plaquette d'information fraîchement réalisée par le CD 26.

5 – PROGRAMME PREVISIONNEL 2018

Les opérations suivantes sont prévues pour 2018 :

- **Assistance à l'élaboration des études de zonage**
 - Suivi de schéma d'assainissement et/ou de diagnostic de réseaux auprès de plusieurs collectivités.

Le suivi des études nouvelles et déjà engagées devrait représenter environ 10 journées.

- **Assistance pour la création des SPANC et la mise en œuvre des contrôles :**
 - Aide à la mise en place du service, au recrutement de personnel, à l'élaboration des cahiers des charges pour les différentes prestations.
 - Journées de formation technique du personnel en charge du contrôle de l'assainissement non collectif.

Pour cette mission, la rencontre des communes de la CC du Pays de Lamastre constituera le gros du travail à réaliser, soit environ 3 jours au total.

- **Assistance à la programmation des travaux**

Certaines collectivités rurales sollicitent le département pour les aider à faire des choix en matière d'assainissement, à les aider à rédiger les cahiers des charges et à monter leurs dossiers de demande de subventions.

Par ailleurs, un accompagnement pour l'élaboration de programmes d'actions est à prévoir à travers le suivi des études « qualité des eaux » menées par les syndicats de rivière, notamment lors de la préparation des contrats de rivière.

Le nombre de jours à consacrer pour ces opérations est évalué à 5 jours.

- **Animation du réseau départemental des techniciens spanc**

Deux à trois réunions des SPANCs sont programmées pour l'année 2018. La préparation et l'organisation d'une formation avec l'OIEau sera à l'ordre du jour pour 2018.

Au total, ces réunions demanderont un travail préparatoire et de rendu d'environ 12 jours.

Suivi in situ d'installation ANC

Cette action thématique touche à sa fin. 2018 sera exclusivement consacrée à la rédaction des rapports individuels personnalisés destinés aux 20 propriétaires volontaires pour cette étude.

Environ 10 jours devraient être consacrés à cette opération.

- **Synthèse départementale**

Ce document, réalisé pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, nécessite environ 15 jours de travail, dont une partie est aussi consacrée à aider le GRAIE dans la mise à jour de l'Observatoire Régional des SPANCs.

6. ANNEXES

Annexe 1.1 et 1.2 : Détail des journées consacrées par le personnel rattaché au SATAA en 2017.

Annexe 2 : Programme prévisionnel pour l'année 2018.

Annexe 3 : Synthèse des résultats de l'étude nationale du Suivi *in situ* d'installations ANC

Annexe 4 : Tableau de suivi de réalisation des diagnostics de réseaux et des schémas généraux d'assainissement.

Département de l'Ardèche

Année 2017		Service d'assainissement autonome				Missions transversales	
Date d'intervention	Lieu d'intervention ou objet	Assistance pour élaboration RPQS et création du SPANC	Assistance pour la mise en œuvre des contrôles	Assistance à l'élaboration des études de zonage et diagnostics	Assistance à la programmation des travaux et d'amélioration des ouvrages (réhabilitation)	Animation du réseau départemental des techniciens SPANC	Rapport annuel d'activité (2016)
18/01/2017	Rencontre préparatoire Lamastre/SMAO création Spanc	1					
23/01/2017	SGA Valvignières			1			
24/01/2017	SGA Saint-Pierreville & St-André Vivarais			1			
27/01/2017	Schéma directeur Jaujac			0.5			
02/02/2017	Réunion Asst & zonage Lalouvesc			1			
07/03/2017	Réunion Villeurbanne GRAIE projet Charte					2	
Mars & Avril 2017	Suivi in situ – Saisie des données sur base nationale & échanges irstea/AELB					7	
07/04/2017	Largentièrre –Bilan annuel 2016						12
10/05/2017	Réunion Saint-Basile Zonage			0.5			
31/05/2017	Privas, réunion groupe « vidange »					0.5	
14/06/2017	Réunion Assainissement Cellier du Luc				1		
22/06/2017	Privas : Journée animation SPANCs					5	
28/06/2017	Réunion Assainissement Payzac			0.5			
30/06/2017	Journée PUM Plastique Montélimar				1		
04/07/2017	SGA Vanosc et Villevoscance			0.5			
10/07/2017	Copil SGA Montréal			1			
07/07/2017	Villeurbanne GRAIE : Projet Charte					1	
13 & 14/09/2017	Limoges Assises Nationales ANC (Sis)					2	
20 & 21/09/2017	Journée techniques EPNAC					2	
27/09/2017	Réunion Assainissement/zonage Payzac			1			
05/10/2017	Réunion Assainissement Cellier du Luc				2		
17/10/2017	Com Géographique AERMC Voreppe					0.5	
14/11/2017	Rencontre-Formation Ecoflo		1				
16/11/2017	SGA & projet STEP Ardoix			1			
28/11/2017	Schéma directeur Mercuer			0.5			
07/12/2017	Journée animation SPANCs					5	
Juillet & Novembre 2017	Gestion prélèvements Suivi in situ					3	
Total		1	1	8.5	4	28 (dont 10 sur Sis)	12

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE					
ANNEE 2017		CONNAITRE ET EVALUER		ANIMER ET COORDONNER DES POLITIQUES TERRITORIALES	
Date d'intervention	Lieu d'intervention ou objet	Recueil d'analyse et de synthèse de données sur les milieux aquatiques	Assistance à la définition /priorisation de l'entretien régulier des cours d'eau	Assistance à la définition /préservation des ZH	Assistance aux collectivités en matière d'articulation de la politique inondation avec les enjeux de gestion de l'hydromorphologie des cours d'eau
31/01/2017	Visite terrain travaux Synd 3 Riv		1		
07/02/2017	Mauves Cotech prépa CT Doux	1			
14/02/2017	Comité Rivière Beaume-Drobie	1			
16/02/2017	AM : Cotech étude piscicole Ouvèze PM : Comité Rivière Doux (Mauves)	0.5 0.5			
28/02/2017	Visite travaux ripisylve BV Doux		1		
22/03/2017	Visite travaux ripisylve Ganières		1		
22/05/2017	Copil Profil baignade Eyrieux	0.5			
01/06/2017	St-Sauveur : Copil PGRE BV Eyrieux	1		1	
08/06/2017	Privas : Copil PGRE BV Ouvèze	1			
13/06/2017	Les Vans : Comité rivière Chassezac	1			
22/06 & 14/12	Vogüé : Comité rivière Ardèche	1			
27/06/2017	Chalencon : Charte ZH BV Eyrieux			1	
07/07/2017	Copil étude hydromorpho Escoutay				1
11/07/2017	Lablachère : Copil étude qualité Beaume-Drobie	1			
23 & 24/08/2017	Visite terrain préalable travaux ripisylves affluents Eyrieux		2		
30/08/2017	St-Sauveur Cruzeire : Copil étude Claysse	1			
08/09/2017	Viviers : Copil hydromorpho Frayol				1
18/09/2017	Copil PGRE Eyrieux			1	
19/09 et 24/11	Baix, Copil étude Payre				1
10/10/2017	Bilan CR Ouvèze + Copil Escoutay	0.5			0.5
23/10/2017	AM : Copil étude seuils Ouvèze PM : Comité Rivière Ardèche	0.5			0.5
29/11/2017	Lamastre : Copil PGRE Doux				
30/11/2017	Visite seuils Chassezac				1
13/12/2017	Comité rivière Cèze	0.5			
Total		11	5	3	5

Programme prévisionnel en jours d'intervention pour l'année 2018

Assistance pour la mise en œuvre des contrôles et la création de SPANC	3
Assistance et suivi des études diagnostic, schémas généraux et zonage d'assainissement	15
Assistance à la programmation des travaux	5
Animation du réseau départemental	12
Suivi in situ (rédaction rapport individuels personnalisés)	10
Synthèse départementale (bilan 2017)	15
Recueil de données, d'analyse et de synthèse sur les milieux aquatiques	8
Assistance à la définition /priorisation de l'entretien régulier des cours d'eau	6
Assistance à la définition / préservation des zones humides	3
Assistance pour l'articulation entre protection contre les inondations & enjeux de bon fonctionnement des cours d'eau	5



LA SCIENCE
AU CŒUR
DE L'ENVIRONNEMENT

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Étude du Groupe National Public ANC

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le suivi *in situ* des installations
de 2011 à 2016

Synthèse technique du rapport final - Septembre 2017

Coordination Catherine Boutin, Iristea



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET ENJEUX

En France, 15 à 20 % de la population a recours à l'assainissement non collectif (ANC). Près de 5 millions d'installations assurent le traitement des eaux usées des habitats individuels et petits groupes d'habitats (moins de 20 EH¹). Les techniques d'épuration « traditionnelles » d'ANC, composées d'une fosse septique toutes eaux et d'un massif filtrant (sol ou sable), restent les plus répandues. Mais depuis les évolutions réglementaires de 2009², de nouveaux dispositifs, soumis à agrément inter-ministériel³, sont apparus. Au 31 décembre 2016, on comptait plus de 50 dispositifs introduits par 650 agréments⁴.

En accompagnement des évolutions réglementaires, un plan d'action national (PANANC), quinquennal, a été établi en 2009 (puis 2014) afin de mieux maîtriser les problématiques sanitaires et environnementales de l'ANC.

Un suivi national des installations sur le terrain

Initié en 2011 par des acteurs publics locaux puis inscrit dans les priorités du PANANC 2014-2019, le suivi *in situ* vise à évaluer les performances des dispositifs installés et leur pérennité en conditions réelles de fonctionnement. L'étude a été déployée à l'échelle nationale de 2011 à 2016, sous la coordination scientifique d'Irstea. Cette étude inédite, de grande ampleur, a été pilotée par le Groupe National Public qui réunit des acteurs publics en charge de l'ANC et de son contrôle.

ENJEU

Évaluer la qualité des eaux usées traitées à la sortie des installations en fonctionnement chez les particuliers pour fournir des informations objectives sur les diverses techniques d'épuration drainées⁵, qu'elles soient « traditionnelles » ou « agréées ».

PARTENAIRES DU GROUPE NATIONAL PUBLIC

- ▶ Services publics d'assainissement non collectif (SPANC)
- ▶ Conseils et syndicats départementaux
- ▶ Cerema
- ▶ Irstea
- ▶ Agences de l'eau
- ▶ Agence française pour la biodiversité (ex Onema)
- ▶ Ministère de la Transition écologique et solidaire
- ▶ Association des Maires Ruraux de France
- ▶ Propriétaires volontaires

Le suivi *in situ* en quelques chiffres

- Recueil des données de 2011 à 2016
- 1448 visites réalisées sur 246 installations réparties sur 22 départements
- Suivi de 33 dispositifs d'épuration relevant de 13 filières et des 3 familles de traitement :
 - Cultures fixées sur support fin (CFSF) : 731 visites
 - Cultures fixées immergées (CFI) : 397 visites
 - Cultures libres (CL) : 320 visites
- 80 % des installations ont une capacité de traitement nominale (charge organique à traiter) comprise entre 4 et 6 EH
- La moitié des installations reçoit une charge polluante d'au moins 50 % de leur capacité nominale
- Près de 80 % des installations ont moins de 4 ans lors de la visite

1/ Équivalent-Habitant : 1 EH correspond à une charge de pollution organique journalière de 60 g de DBO₅ ou demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (Directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, 1991).

2/ Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par celui du 7 mars 2012.

3/ Agréments délivrés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, suite aux essais sur plateformes et avis des organismes notifiés : Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et Centre d'étude et de recherche de l'industrie du béton (CERIB).

4/ Il existe plusieurs agréments par dispositif en fonction notamment des capacités nominales.

5/ Les filières non drainées ne font pas partie du panel d'installations étudiées.

METHODOLOGIE DU SUIVI *IN SITU*

Critères de choix des installations suivies (tous dispositifs confondus) :

- Conformité à la réglementation
- Résidence principale
- Eaux usées exclusivement domestiques
- Volontariat des propriétaires
- Accessibilité des eaux usées traitées aux agents préleveurs

Visites des installations chez les particuliers :

- Renseignement de fiches descriptives des installations et de leur entretien, et de fiches de visites/prélèvements standardisées
- Prélèvements d'eaux usées traitées

Analyses chimiques des eaux usées traitées :

- Laboratoires accrédités

Validation des résultats d'analyses :

- Analyse critique rigoureuse des résultats
- Obtention du jeu de données exploitable



L'analyse statistique des données de terrain est indispensable pour déterminer l'efficacité réelle de traitement. C'est aussi la seule méthodologie permettant de pallier l'hétérogénéité inhérente à l'habitat individuel."

Catherine Boutin (Irstea)

DANS L'ÉTUDE, LES DISPOSITIFS D'ÉPURATION SONT ÉVALUÉS SUR :

- La qualité des eaux usées traitées
- L'acceptabilité de la fréquence des opérations d'entretien « curatif »

Dans les deux cas, des classes de qualité ont été élaborées.

Données exploitées sur les eaux usées traitées

Concentrations des paramètres chimiques

- Matières organiques : MES, DCO, DBO₅
- Matières azotées : NK, N-NH₄⁺, N-NO₃⁻

Facteurs explicatifs de la variation des concentrations

- Type de prélèvement (ponctuel ou bilan 24 heures)
- Dispositif (33 dispositifs d'épuration, classés en 13 filières et 3 familles)
- Âge de l'installation au moment du prélèvement
- Taux de charge de l'installation au moment du prélèvement

Données exploitées sur l'entretien des installations

- Opérations d'entretien curatif (autres que celles d'entretien courant) : réparations, changements de matériel...



Pour analyser la qualité des eaux usées traitées, nous avons créé un modèle à partir d'un logiciel de statistique connu, le logiciel R, qui nous a permis d'analyser simultanément les effets de tous les facteurs explicatifs. Quant aux informations recueillies sur l'entretien des installations, nous les avons exploitées via une méthode innovante, dite de logique floue, avec le logiciel FISPRO. Cet outil qui transforme des commentaires en données mathématiques nous a permis de qualifier et comparer les données liées à l'entretien des différents dispositifs d'épuration."

Catherine Boutin et Yves Le Gat (Irstea)

À noter : Les critères de choix des installations ont permis d'étudier le panel le plus large possible des dispositifs disponibles au moment de l'étude (agrément antérieurs au 31/12/2014, filières non drainées exclues...).

ANALYSE DE LA QUALITÉ DES EAUX USÉES TRAITÉES

L'analyse statistique a permis de comparer les 3 familles de traitement entre elles, les 11 des 13 filières¹ au sein de chaque famille et les 21 des 33 dispositifs² au sein de chaque filière.

CLASSES DE QUALITÉ

La qualité des eaux usées traitées a été répartie en trois classes (acceptable/**vert**, médiocre/**jaune**, inacceptable/**rouge**) définies par la concentration (en mg/L) des paramètres caractéristiques de la matière organique (MES, DCO, DBO₅) et des formes azotées.

Les codes couleur sont repris dans les histogrammes présentés.

		Acceptable	Médiocre	Inacceptable
MES		≤ 30 mg/L	30 - 85	≥ 85
DCO		< 200	200 - 400	≥ 400
DBO₅		< 35	35 - 70	≥ 70
Paramètres AZOTES	Famille CFSF hors filière « végétaux »	NK < 90 <i>et</i> N-NO ₃ ⁻ > N-NH ₄ ⁺	NK < 90 <i>et</i> N-NO ₃ ⁻ < N-NH ₄ ⁺	NK ≥ 90 mg/L
	Filière « végétaux », Familles CFI et CL	NK < 33 <i>et</i> N-NO ₃ ⁻ ≤ 30	NK < 90 <i>et</i> N-NO ₃ ⁻ > 30	

Nota : un tableau du rapport mentionnant les seuils du paramètre N-NH₄⁺ complète cet extrait.

La qualité globale des eaux usées traitées est élaborée à partir :

- des classes correspondant à la valeur du 80^{ème} percentile des paramètres chimiques MES, DCO, DBO₅
- de la classe correspondant à la valeur du 20^{ème} percentile des paramètres azotés.

La classe de qualité globale retenue est la classe la plus discriminante des quatre classes précitées.

PAR FAMILLES DE TRAITEMENT

■ Cultures fixées sur support fin (CFSF) :

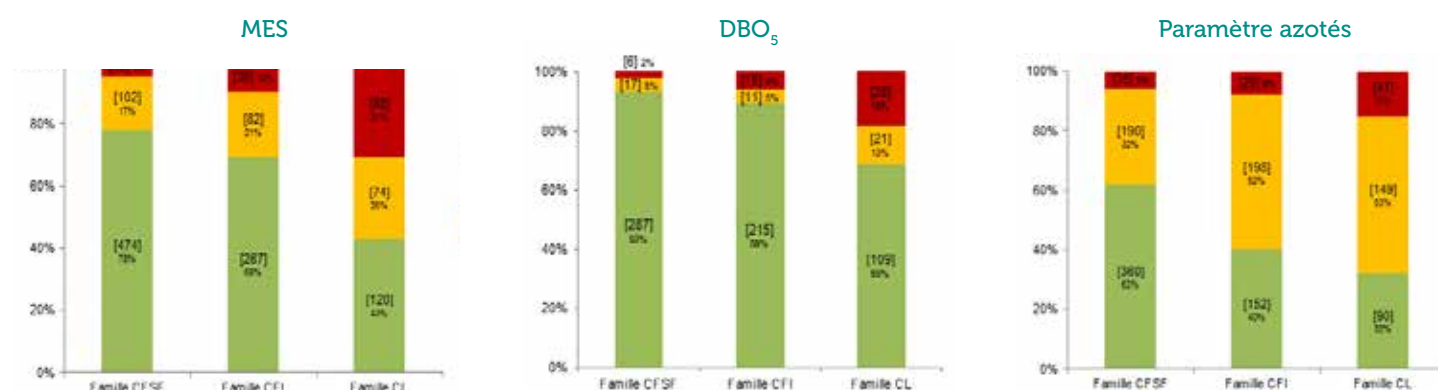
Ce sont les filières « traditionnelles », filtres compacts agréés et filtres plantés agréés.

■ Cultures fixées immergées (CFI) :

Ce sont les « microstations à cultures fixées agréées ».

■ Cultures libres (CL) :

Ce sont les « microstations à cultures libres agréées³ ».



Répartition dans chaque classe de qualité, des paramètres MES, DBO₅ et azotés (et nombre de valeurs).

EN CONCLUSION : CLASSE DE QUALITÉ DES FAMILLES⁴



famille CFSF
famille CFI

famille CL

1/ Les filières se déclinent selon des caractéristiques communes majeures de conception des installations.

2/ Le dispositif désigne la solution technique d'épuration.

3/ Selon la terminologie des Ministères en charge de l'Environnement et de la Santé.

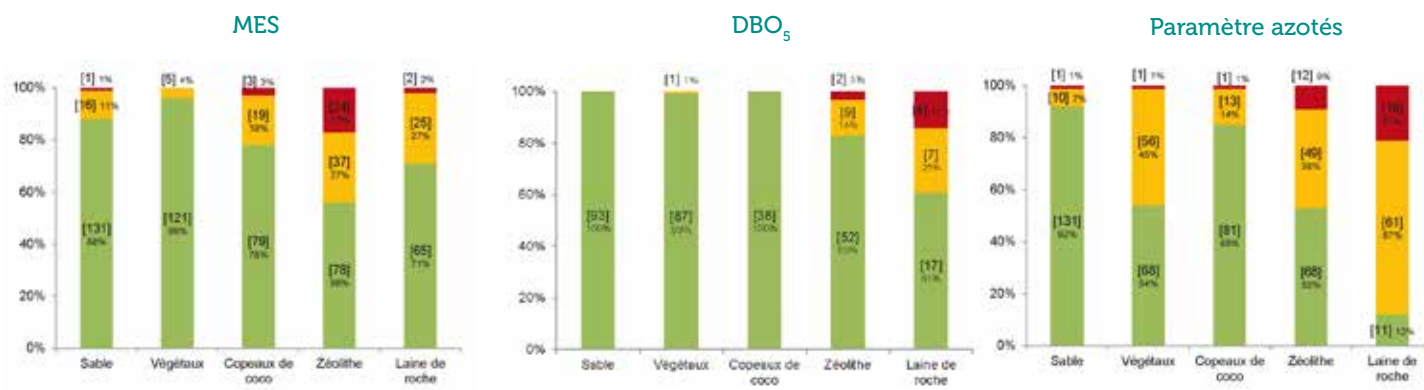
4/ Ce classement en familles peut recouvrir des hétérogénéités dans les classes de qualité d'eaux usées traitées issues des filières et des dispositifs.

ANALYSE DE LA QUALITÉ DES EAUX USÉES TRAITÉES

PAR FILIÈRES

Évaluation des filières de la famille des cultures fixées sur support fin (CFSF) :

- CFSF = 612 prélèvements validés (48 % du jeu de données).
- 5 filières suivies** : sable, végétaux, copeaux de coco, zéolithe, laine de roche.



Répartition dans chaque classe de qualité, des paramètres MES, DBO₅ et azotés (et nombre de valeurs).

EN CONCLUSION : CLASSE DE QUALITÉ DES FILIÈRES¹ DE LA FAMILLE CFSF

filière "sable"
filière "végétaux"
filière "copeaux de coco"

filière "laine de roche"
filière "zéolithe"

Évaluation des filières de la famille des cultures fixées immergées (CFI) :

- CFI = 388 prélèvements validés (30 % du jeu de données).
- 2 filières suivies** : lit fixe, lit fluidisé.



Répartition dans chaque classe de qualité, des paramètres MES, DBO₅ et azotés (et nombre de valeurs).

EN CONCLUSION : CLASSE DE QUALITÉ DES FILIÈRES¹ DE LA FAMILLE CFI

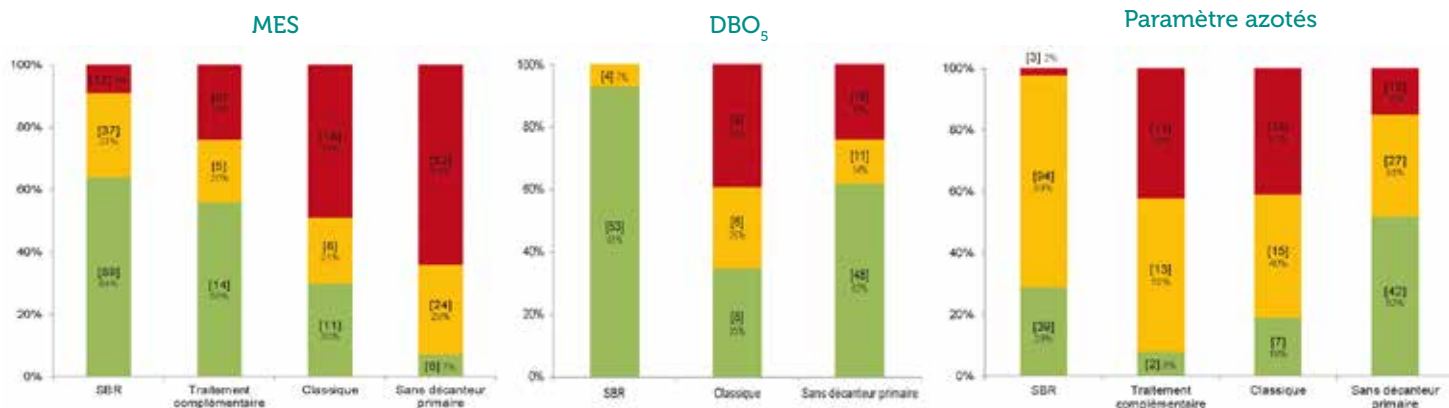
filière "lit fixe"
filière "lit fluidisé"

¹ / Ce classement en filières peut recouvrir des hétérogénéités dans les classes de qualité d'eaux usées traitées issues des dispositifs.

ANALYSE DE LA QUALITÉ DES EAUX USÉES TRAITÉES

Évaluation des filières de la famille des cultures libres (CL) :

- CL = 286 prélèvements validés (22 % du jeu de données).
- 4 filières suivies : SBR, traitement complémentaire, classique, sans décanteur primaire.



Répartition dans chaque classe de qualité, des paramètres MES, DBO₅ et azotés (et nombre de valeurs).
Remarque : nombre de données DBO₅ insuffisant pour la filière traitement complémentaire.

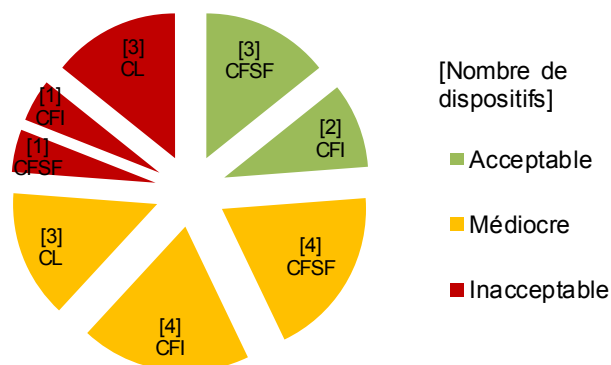
EN CONCLUSION : CLASSE DE QUALITÉ DES FILIÈRES¹ DE LA FAMILLE DES CL



PAR DISPOSITIFS

- 5 dispositifs sur 21 présentent une qualité d'eau traitée acceptable.
- 5 dispositifs sur 21 présentent une qualité d'eau traitée de classe inacceptable.

Une faible proportion des dispositifs suivis (environ 24 %) est performante au regard des paramètres caractérisant la qualité des eaux usées traitées.



Nombre de dispositifs par famille et par classe de qualité.

Les résultats détaillés sont présentés, y compris les effets des facteurs explicatifs (type de prélèvement, âge et taux de charge), dans le rapport et les fiches techniques.

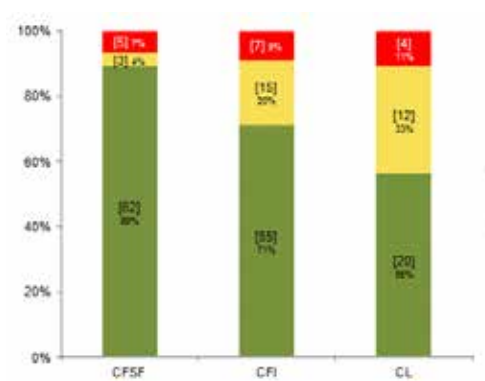
¹ / Ce classement en filières peut recouvrir des hétérogénéités dans les classes de qualité d'eaux usées traitées issues des dispositifs.

ANALYSE DE L'ENTRETIEN « CURATIF » DES INSTALLATIONS

L'analyse des données d'entretien repose sur des règles d'acceptabilité (acceptable, médiocre, inacceptable) des fréquences d'opérations d'entretien « curatif », hors entretien courant et vidange. Ces règles sont définies à dire d'experts, en se positionnant du point de vue du propriétaire de l'installation, sans lien avec d'éventuelles garanties commerciales.

On considère qu'un particulier trouve « acceptable » de réaliser une opération d'entretien « curatif » lorsque son installation est strictement âgée de plus de 5 ans. Les notes fournies par le logiciel sont basées sur cette règle. Des seuils, fixés à dire d'experts, déterminent les trois classes d'acceptabilité.

PAR FAMILLES DE TRAITEMENT

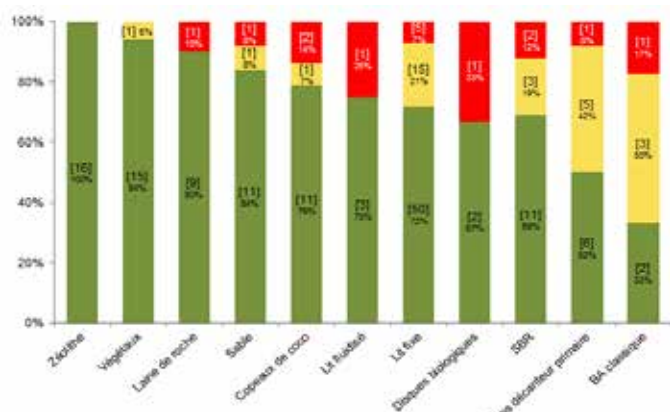


EN CONCLUSION : CLASSE D'ACCEPTABILITÉ DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN "CURATIF" DE CHAQUE FAMILLE

famille CFSF

famille CFI
famille CL

PAR FILIÈRES



EN CONCLUSION : CLASSE D'ACCEPTABILITÉ DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN "CURATIF" DE CHAQUE FILIÈRE

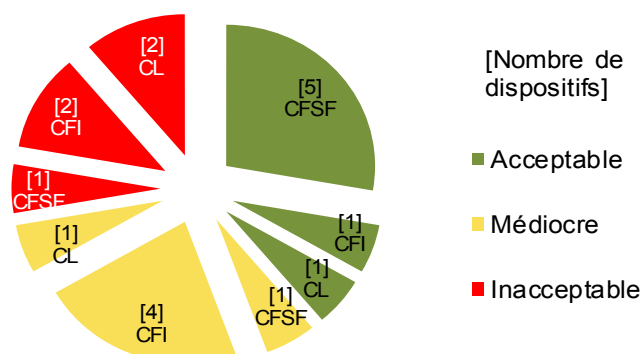
"zéolithe"
"végétaux"
"laine de roche"
"sable"

"copeaux de coco"
"lit fluidisé"
"lit fixe"
"SBR"

"sans décanteur
primaire"
"classique"

PAR DISPOSITIFS

- 7 dispositifs sur 18 ont une fréquence d'entretien « curatif » acceptable.
- 5 dispositifs sur 18 ont une fréquence d'entretien « curatif » inacceptable.



Nombre de dispositifs par famille et par note d'entretien.

Chaque famille présente un ou plusieurs dispositifs dont la fréquence d'entretien « curatif » est inacceptable.

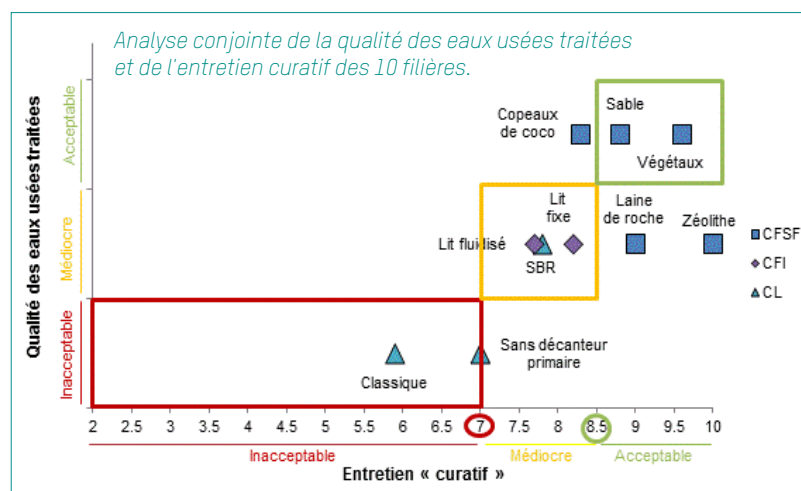
ANALYSE CONJOINTE DE LA QUALITÉ DES EAUX USÉES TRAITÉES TRAITÉES ET DE L'ENTRETIEN « CURATIF »

PAR FAMILLES DE TRAITEMENT

- La famille CFSF est aussi performante que la famille CFI, tout en étant moins contraignante en termes de fréquence d'entretien « curatif ».
- La famille CL est la moins performante tout en étant la plus contraignante en termes de fréquence d'entretien « curatif ».

PAR FILIÈRES

Les filières les mieux classées simultanément en termes de qualité de traitement et d'entretien « curatif » sont deux filières de la famille CFSF : « sable » et « végétaux ».



PAR DISPOSITIFS

Les dispositifs, les mieux classés simultanément en terme de qualité des eaux usées traitées et de la fréquence d'entretien « curatif », sont trois dispositifs de la famille CFSF :

- Le filtre à sable traditionnel de la filière « sable ».
- Le dispositif étudié de la filière « végétaux ».
- L'un des deux dispositifs étudiés de la filière « copeaux de coco ».

Suivent deux dispositifs de la filière « lit fixe » de la famille CFI : qualité des eaux usées traitées « acceptable » mais fréquence d'entretien « curatif » inacceptable.

Ces 5 dispositifs sont les seuls à délivrer une eau usée traitée de qualité acceptable.

CONCLUSION

À travers cette étude, le groupe national public « suivi *in situ* des installations d'assainissement non collectif » fournit des informations objectives sur les performances épuratoires et l'entretien « curatif » de 18 dispositifs d'ANC dans leurs conditions réelles de fonctionnement, qu'ils soient de type « agréé » ou « traditionnel ».

Sur 21 dispositifs étudiés, seulement 5 sont aptes à délivrer une qualité d'eaux usées traitées acceptable.

Cette étude donne un éclairage scientifique et technique destiné à alimenter la réflexion des responsables des politiques publiques exerçant une action de soutien auprès des citoyens concernés par l'assainissement non collectif. Cette étude, mise en ligne sur le site public d'Irstea, est accessible à tous acteurs et toute personne intéressée par l'ANC.

CONTACT

Catherine Boutin – Irstea centre de Lyon-Villeurbanne

catherine.boutin@irstea.fr

 Rendez-vous sur <http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553> pour accéder au détail des résultats.



Tableau d'avancement des Schémas Généraux d'Assainissement et des diagnostics des systèmes (réseaux et STEP)

Nom Commune	Maître ouvrage	BE	Date SGA	Date DIAG	Carte Apt sols	Zonage	DOC ENQUETE PUBLIQUE	Plan des réseaux
ACCONS	Commune	Géo-Siapp	1998		Oui	Oui	Oui	Non
AILHON	Commune	Pöyry	2001	2002	Oui	Oui	?	Oui
AIZAC	Commune	DDAF	2003		Oui	Oui	Oui	Non
AJOUX	Commune	Pöyry	2008		Non	Oui	Oui	Oui partiel
ALBA LA ROMAINE	Commune	Saunier Env't	2002	2002	Oui	Non	Oui	Oui
ALBON D'ARDECHE	Commune	Pöyry	2008		Oui	Oui	Oui	Non
ALBOUSSIÈRE	Commune	Pöyry	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
ALISSAS	Commune	DDAF/Pöyry	1999	2014	incomplet	Non	Oui	Oui
ANDANCE	SIVU Torrenson	Naldéo	2015	2015	Oui (1998)	Oui	Oui	Oui
ANNONAY								
ANTRAIGUES SUR VOLANE								
ARCENS	Commune	Saunier Env't	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui
ARDOIX	Commune	Béture-Cérec / Naldéo	2001 / 2016	1997 / 2016	Non / non	Non / ??	Oui	Oui
ARLEBOSC	Commune	Euryce	2003		Oui	Oui	Oui	Oui
ARRAS-SUR-RHONE	Commune	Saunier Env't	2005	2017	Oui	Oui	Oui	Oui
ASPERJOC	Commune	RCI Aubenas	2003		Oui	Oui	Oui	Oui
ASSIONS (LES)	Commune	Pöyry	1998	2009	Oui	Oui	Non	partiels
ASTET	Commune	Pöyry	2007	NC	Oui	Oui	Oui	Non
AUBENAS	Commune	Pöyry	1999	2005	Oui	Oui	?	Oui
AUBIGNAS	Commune	Saunier Env't	2004	1999	Oui	Oui	Oui	Oui
BAIX	Commune	Beture Cérec	1997	1999	Oui	Oui	?	Oui
BALAZUC	SEBA	SESAER	2008	rés récent	Oui	Oui	Oui	Non
BANNE	SEBA	SESAER	2008		Oui	Oui	Oui	Non
BARNAS	Commune	RCI Aubenas	2005 / 2015	NC	Oui	Oui, révis 2015	Non	Oui
BEAGE (LE)	Commune	Realités Environnement	2009	2010	Oui	Oui	Oui	Oui
BEAUCHASTEL	Commune	Beture Cérec	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui
BEAULIEU	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non
BEAUMONT	SEBA	RCI Aubenas	2000	NC	Non	Non	Non	Non
BEAUVENE	SMEC	Euryce	2000		Oui	Oui	Oui	Non
BERRIAS ET CASTELJAU	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non
BERZEME	Sivom Olivier de Serres	Beture Cérec	2004	NC	Oui	Oui	Oui	Non
BESSAS	Commune	IATE	2006		Oui	Non	Oui	Oui
BIDON	Commune	Beture Cérec	1998		Oui	Oui	Non	Non
BOFFRES	Commune	Saunier Env't	2002	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
BOGY	Commune	DDE / Beture	2002	2002	Oui	Oui	Non	Oui
BOREE	Commune	Réalités Environnement	2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui
BORNE	Commune	Cabinet Couët	2009		Oui	Oui	Oui	Oui
BOUCIEU LE ROI	Commune	Euryce	2003	2001	Oui	Oui	Oui	Oui
BOULIEU LES ANNONAY	Commune	Cérec / Ginger Env't	2000	2009	Oui	Oui	Non	Oui
BOURG SAINT ANDEOL	Commune	Pöyry		2013	Non	Non	Non	Oui
BOZAS	Commune	Euryce	2004		Oui	Oui	Oui	Non
BROSSAINC	Commune	Géo-Siapp	2001		Oui	Oui	Oui	Non
BURZET	Commune	Geo+/BE Roux	1999		Oui	Oui	Non	Non
CELLIER DU LUC	Commune	Cabinet Couët	2009		Oui	Oui	Oui	Oui
CHALENCON	Commune	DDAF / Ginger	2001	2007	Oui	Oui	Non	Oui
CHAMBON (LE)	Commune	Béture - Cérec	2004	2004	Oui	Oui	Non	Oui
CHAMBONAS	Commune	Béture - Cérec	1998/2017		Oui	Oui	Non	Oui incomplet
CHAMPAGNE	SIVU Torrenson	Saunier Env't / Naldéo	2002 / 2015	2015	Oui	Oui	Oui	Oui
CHAMPIS	Sivu Doux Clair	Pöyry	2002		Oui	Oui	Oui	Oui
CHANDOLAS	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non
CHANEAC	Commune	RCI Aubenas	2008	partiel	Non	Oui	Non	Non
CHARMES SUR RHONE	Commune	RCI Aubenas	2004	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
CHARNAS	Commune	Ginger Env't	2009	2009	Oui	Oui	Oui	Oui
CHASSIERS	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
CHATEAUBOURG	Commune	Béture - Cérec	2000	1999	Oui	Incomplet	Oui	Non
CHATEAUNEUF DE VERNOUX	CC pays Vernoux	EURYECE	2015	2015	Oui	Oui	Oui	Oui
CHAUZON	SEBA	SESAER	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Non
CHAZEAX	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
CHEMINAS	Commune	Naldeo	2014	2014	Oui	Oui	Oui	Oui
CHEYLARD (LE)	SIADV	Saunier Env't		1996	Non	Non	Non	Oui
CHIROLS	Commune	Béture - Cérec	1999	NC	Non	Partiel	Non	Succinct
CHOMERAC	Commune	Béture - Cérec/DDAF	1999	2014	Oui	Oui	Non	Oui
COLOMBIER LE CARDINAL	Commune	DDE	1998		Oui	Non	Non	Oui
COLOMBIER LE JEUNE	Commune	G2C Env't	2003		Non	Oui	Oui	Oui
COLOMBIER LE VIEUX	Commune	Béture - Cérec	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
CORNAS	Commune	Béture - Cérec	2003	2004	Non	Oui	Oui	Oui
COUCOURON	Commune	IATE/GEOSIAPP	2003	2008	Non	Oui	Oui	Oui
COUX	S. Ouvèze Vive	Béture - Cérec		2013	Non	Non	Non	Oui
CRESTET (LE)	Commune	Béture - Cérec	2004	2004	Oui	Oui	Oui	Oui
CREYSSELLES	SI Ouvèze/CCPRV	Béture - Cérec/ Céreg	2004	2012	Oui	Oui	Oui	Non
CROS DE GEORAND	Commune	RCI Aubenas	2002		Oui	Oui	Oui	Succint
CRUAS	Commune	Beture-Cérec / Pöyry	1998	2005	Oui	Oui	Non	Oui
DARBRES	Commune	Ceser Accore/Géo+	1999	1998	Oui	Oui	Non	Oui
DAVEZIEUX	CABA	Naldéo	2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui
DESAIGNES	Commune	Béture-Cérec	2001	2002	Non	Oui	Oui	Oui
DEVESSET	Commune	Saunier / Pöyry	2004/2011	?	Oui	?	Oui	Oui
DOMPNAC				NC				
DORNAS	Commune	DDAF	2001		Oui	Non	Non	Oui
DUNIERE SUR EYRIEUX	Commune	DDAF	2000		Oui	Oui	Non	Oui
ECLASSAN	Commune	Béture-Cérec	2001 / 2016	2002 / 2016	Oui	Oui	Oui	Oui
EMPURANY	Commune	Ingé Conseil	2008		Oui	Non	Non	Non
ETABLES	Commune	Géo +	2005		Oui	Non	Oui	Oui
FABRAS	SEBA	SESAER	2007	NC	Oui	Oui	Oui	Oui
FAUGERES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Oui
FELINES	Commune	Naldéo		2012	Oui (98)	Oui	Non	Oui
FLAVIAC	SI. Ouvèze/CCPRV	Béture - Cérec/Céreg-réalités	?	2014	Non	Non	Non	Oui
FONS	Commune	Pöyry	2010	2010	Oui	Oui	Non	Oui, partiel
FREYSSENET	Commune/CAPCA	RCI Aubenas/Céreg-réalités	2009	2015	Oui	Oui	Non	Oui
GENESTELLE	Commune	Pöyry	2013		Oui	Oui	Non	Non
GILHAC ET BRUZAC	Commune	RCI Aubenas	2005		Oui	Oui	Non	Non
GILHOC SUR ORMEZE	Commune	Hydroc	2011		Oui	Non	Non	Non
GLUIRAS								
GLUN	Commune	Béture - Cérec	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui
GOURDON			prévu CAPCA	NC				
GRAS	Commune	Béture - Cérec	2000		Oui	Oui	Non	Non
GRAVIERES	Commune	Géo +	1996		Oui	Oui	Non	Non
GROSPIERRES	SEBA	Sesaer / Pöyry	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
GUILHERAND GRANGES								
INTRES	Commune	DDEF/Argile	2001		Oui	Oui	Non	Non
ISSAMOULENC								
ISSANLAS	Commune	IATE	2003		Oui	Oui	Oui	Non
ISSARLES	Sivom Coucouron	IATE	2003		Oui	Oui	Oui	Non
JAUJAC	Commune	Béture-Cérec	1999	2001	Oui	Oui	Non	Non
JAUNAC	Commune	Argile	2006		Oui	Oui	Oui	Non
JOANNAS	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
JOYEUSE	SEBA	SESAER /RCI ingénierie	2008	2015	Oui	Oui	Oui	Oui
JUVINAS	Commune	DDE	2000		Oui			
LABASTIDE DE VIRAC	SI Vallée Ardèche	Béture Cérec	1996		Non	Non	Non	Non
LABASTIDE SUR BESORGUES	Commune	Béture-Cérec	2003		Oui	Oui	Oui	Non
LABATIE D'ANDAURE	Commune	Béture-Cérec	2003		Oui	Oui	Non	Non
LABEAUME	SEBA	Sesaer / Pöyry	2008	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
LABEGUDE	SEBA	Sesaer / Pöyry	2007	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
LABLACHERE	Commune	Ginger Environnement	Non	2010	Non	Non	Non	Oui
LABOULE	SEBA	Béture-Cérec	2002		Oui	Oui	Non	Non
LAC D'ISSARLES (LE)	Commune	Béture-Cérec	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui

Nom Commune	Maître ouvrage	BE	Date SGA	Date DIAG	Carte Apt sols	Zonage	DOC ENQUETE PUBLIQUE	Plan des réseaux
LACHAMP RAPHAEL								
LACHAPELLE GRAILLOUSE	Commune	IATE	2003		Oui	Oui	Oui	Non
LACHAPELLE S/AUBENAS	SEBA	Sesaer	2007		Oui	Oui	Oui	Oui
LACHAPELLE S/ CHANEAC	Commune	RCI Aubenas	2002		Oui	Oui	Non	Non
LAFARRE								
LAGORCE	Commune	Beture-Cérec / RCI Aubenas	2007	2006	Oui	Oui	Oui	Oui
LALEVADE D'ARDECHE	SEBA	Sesaer / Pöyry	2007	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
LALOUVESC	Commune	Saunier Environnement		2004/2017	Non	Non	Non	Oui
LAMASTRE	Commune	Géo +	2004		Oui	Oui	Non	Oui
LANARCE	Commune	DDAF / Béture Cérec	2000	2000	Oui	Oui	Non	Oui
LANAS	Commune	Béture-Cérec	1998	2001	Oui	Non	Non	Oui
LARGENTIERE	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2013	Oui	Oui	Oui	Oui
LARNAS	Commune	Béture Cérec	2001		Oui	Oui, révisé 2013	Non	Non
LAURAC EN VIVARAIS	SEBA	Cesaer	2007		Oui	Oui	Oui	Oui
LAVAL D'AURELLE	Commune	Cabinet COUET	2009		Oui	Oui	Non	Non
LAVEYRUNE	Sivom Haut Allier	SIEE	2005	2005	Oui	Oui	Oui	Oui
LAVILLATTE	Commune	IATE	2003		Oui	Oui	Oui	Non
LAVILLEDIEU/SIVOM O. de Serre	Commune	Géo-Siapp/Béture-Cérec	2001	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
LAVIOLLE	Commune	RCI Aubenas	2001	NC	Oui	Oui	Non	Non
LEMPs	Commune	Béture-Cérec	2003	2003	Oui	Oui, revu 2016	Oui	Oui
LENTILLERES	Commune	Béture-Cérec	2002		Oui	Oui	Oui	Non
LESPERON	Commune	IATE	2005		Oui	Oui	Oui	Incomplet
LIMONY	Commune	Géopal	1999	1998	Non	Oui	Non	Oui
LOUBARESSE	Commune	RCI Aubenas	2010	NC	Oui	Oui	Non	Non
LUSSAS	Commune	Géosiapp	2000	1998	Oui	Oui	Non	Oui
LYAS	SI Ouvèze vive	Béture-Cérec		2014	Non	Non	Non	Oui
MALARCE SUR LA THINES	Commune	Béture-Cérec	2002		Oui	Oui	Oui	Non
MALBOSC	Commune	Saunier Environnement	2002	NC	Oui	Non	Non	Non
MARCOLS LES EAUX	Commune	DDAF/Argile	2001		Oui	Oui	Non	Non
MARIAC	Commune	Saunier Environnement	2001		Oui	Oui	Oui	Oui
MARS	Commune	Béture-Cérec	2004		Oui	Oui	Oui	Oui
MAUVES	Commune	Béture-Cérec	2003	2003	Non	Oui	Oui	Oui
MAYRES	Commune	Saunier Environnement	1999		Oui	Non	Non	Non
MAZAN L'ABBAYE	Commune	Euryèce	1999	1999	Oui	Oui	Oui	Non
MERCUER	Commune	DDAF/Béture-Cérec	2001	2000	Oui	Oui	Non	Oui
MEYRAS	SEBA	Sesaer / Pöyry	2008	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
MEYSSE	Commune	RCI Aubenas	2011	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
MEZILHAC	Commune	Béture-Cérec	2003	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
MIRABEL	Sivom O. de Serre	Béture-Cérec	1998		Oui	Non	Non	Non
MONESTIER (LE)	Dép 07/CCBA / S3 Riv	Saunier envt / Pöyry	2003	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
MONTPEZAT S/ BAUZON	Commune	Béture-Cérec		2003	Non	Non	Non	Oui
MONTREAL	SEBA	Cesaer	2007	NC	Oui	Oui	Oui	Oui
MONTSELGUES	Commune	Pöyry	2007		Oui	Oui	Oui	Non
NONIERES (LES)	Commune	Béture-Cérec	2000		Oui	Oui	Non	Non
NOZIERES	Commune	Saunier Environnement	2003		Non	Oui	Oui	Non
OLLIERES S/EYRIEUX (LES)	Commune	Béture-Cérec	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
ORGNAC L'AVEN	Commune	DDAF / Saunier Env	2000		Oui	Non	Non	Oui
OZON	Commune	GEO + / Naldéo	2000	2016	Oui	Oui	Non	Oui
PAILHARES	Commune	Cabinet Julien / Argile	2005		Oui	Oui	Non	Oui
PAYZAC	Commune	Pöyry	2009	?	Oui	Oui	Oui	Non
PEAUGRES	Commune	Réalités Env / PVI	2003	2011	Oui	Oui	Non	Oui
PEREYRES	Commune	Carre/AM Consult/Argile	2008		Oui	Oui	Non	Non
PEYRAUD	Commune	Saunier Environnement	2003	2003	Oui	Non	Oui	Oui
PLAGNAL (LE)	Commune	Cabinet COUET	2010		Oui	Oui	Oui	Non
PLANZOLLES	Commune/ S B&D	RCI Aubenas	2000	NC	Oui	Oui	Oui	Non
PLATS	Commune	DDAF / GEO +	2000 très incomplet		Oui	Non	Non	Non
PONT DE LABEAUME	SEBA	SESAER	2000		Oui	Oui	Oui	Oui
POURCHERES				NC				
POUZIN (LE)	SI Ouvèze Vive / CCPRV	Cab B. Gonnard / Céreg-Réalités	1997	2013	Non	oui/non	non	Oui
PRADES	Commune	RCI Aubenas	1999		Oui	Oui	Oui	Non
PRADONS	SEBA	SESAER	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Non
PRANLES	Commune	Argile	2002/07	NC	Oui	Oui	Oui	Non
PREAUX	Commune	Pöyry		2011				Oui
PRIVAS	Synd Ouvèze Vive	Béture-Cérec	1998	2011	Non	Oui	Oui	Oui
PRUNET	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
QUINTENAS	Commune	DDAF	1992	2016	Non	Non	Non	Non
RIBES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Oui
ROCHECOLOMBE	Sivom O. de Serre	Béture-Cérec	1999		Oui	Oui incomplet	Non	Non
ROCHEMAURE	Commune	Béture-Cérec	2000		Oui	Oui	Oui	Oui
ROCHEPAULE	Commune	Réalités Env	2010	2010	Non	Oui	Non	Oui
ROCHER	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
ROCHESSAUVE	Commune	Béture-Cérec	2002		Oui	Oui	Oui	Oui
ROCHETTE (LA)								
ROCLES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Oui
ROIFFIEUX	CABA	Naldéo	2015	2015	Oui	Oui	Oui	Oui
ROMPON / SI Ouvèze Vive	Commune/CCPRV	DDAF / Céreg-Réalités	2001	2003 / 2013	Oui	Oui	Non	Oui
ROSIERES	SEBA	SESAER	2008		Oui	Oui	Oui	Oui
ROUX (LE)	Commune	Béture-Cérec	2003	NC	Oui	Non	Oui	Non
RUOMS	SEBA	SESAER	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Non
SABLIERES	SIVU Sablières	RCI Aubenas	2006	NC	Oui	Oui	Non	Non
SAGNES ET GOUDOULET	Commune	BE Roux / Argile	2005		Incomplet	Oui	Oui	Partiel
ST AGREVE	Commune	Béture-Cérec	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui
ST ALBAN AURIOLLES	SEBA	Sesaer / Poyry	2008	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
ST ALBAN D'AY	Commune	DDE / Saunier Env	1998 / 2015	2003 / 2015	Oui	Oui	Non	Oui
ST ALBAN EN MONTAGNE	Commune	IATE	2003		Oui	Oui	Oui	
ST ANDEOL DE BERG	Commune	IATE	2005		Oui	Oui	Oui	Non
ST ANDEOL DE FOURCHADES								
ST ANDEOL DE VALS	SEBA	SESAER	2007	?	Oui	Oui	Oui	?
ST ANDRE DE CRUZIERES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non
ST ANDRE EN VIVARAIS	Commune	Pöyry / Naldéo	2004/2017	2005/2017	Oui	Oui	Non	Oui
ST ANDRE LACHAMP	Commune	RCI Aubenas	2004	NC	Oui	Oui	Non	Non
ST APOLLINAIRE DE RIAS	Commune	Cabinet Hydroc	2005		Oui	Oui	Oui	Non
ST BARTHELEMY LE MEIL	Commune	Saunier Environnement	2003		Oui	Oui	Oui	Oui²
ST BARTHELEMY GROZON	SIVU Doux Clair	Pöyry	2002		Oui	Oui	Oui	Oui
ST BARTHELEMY LE PLAIN	Commune	Géo +	2003	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
ST BASILE	Commune	Géo +	2004	NC	Oui	Oui, 2008	?	NC
ST BAUZILE	Commune	Pöyry	2011		non	oui	non	Oui
ST CHRISTOL	Commune	Béture - Cérec	2002		Oui	Oui	Oui	non
ST CIERGE LA SERRE								
ST CIERGE S/ LE CHEYLARD	Commune	Saunier Environnement	2001		Oui	oui	Oui	Oui
ST CIRGUES DE PRADES	Commune	IATE	2006	NC	Oui	Oui	Oui	Non
ST CIRGUES EN MONTAGNE	Commune	IATE / Béture Cérec	en cours 2016	2001 / 2014				Oui
ST CLAIR	Commune / CABA	Saunier Env	2015	2001/2015	Oui	Oui	Oui	Oui
ST CLEMENT	Commune	RCI ingénierie	2006		Oui	Oui	Oui	Oui
ST CYR	Commune / CABA	Saunier Env	2003/2016	2003/2016	Oui	Oui	oui	oui
ST DESIRAT	SIVU Torrenson	Saunier Env	2000 / 2015	2000 / 2015	Oui	Oui	Oui	Oui
ST DIDIER SOUS AUBENAS	Commune	Géo-Siapp	1998	2009	Non	Oui	Non	Oui
ST ETIENNE DE BOULOGNE	Commune	Béture - Cérec	2005	NC	non	Oui	Oui	Oui
ST ETIENNE DE FONTBELLON	SI Vallée Ardèche/SIAE	Cérec / Pöyry	1995	2007	Oui	Oui	non	Oui
ST ETIENNE DE LUGDARES	Commune	DDAF / Cab COÛET	2001	2000	Oui	Non (pas clair)	Non	Oui
ST ETIENNE DE SERRES	Commune	RCI Aubenas	2005	NC	Oui / Non	Oui	Non	Non
ST ETIENNE DE VALOUX	SIVU Torrenson	Saunier Env	2001 / 2015	2015	Non	Oui	Oui	Oui
ST FELICIEN	Commune	Béture-Cérec / Pöyry	2001	2001 / 2016	Oui/abs dossier	Oui	Oui	Oui
ST FORTUNAT S/ EYRIEUX	Commune	Saunier Environnement	2001		Oui	Oui	Oui	Non
ST GENEST DE BEAUZON	Commune	RCI Aubenas	2007		Oui	Oui	Non	Oui
ST GENEST LACHAMP	Commune	Béture-Cérec	2000		Oui	Oui	Non	Non
ST GEORGES LES BAINS	Commune / DDAF	DDAF / Saunier Environt	2001		Oui	Oui	Non	Oui
ST GERMAIN	Commune	Béture-Cérec	1998		Oui	Oui	Non	Oui
ST GINEYS EN COIRON	Commune	Béture-Cérec Pöyry	2003		Oui	Oui	Oui	Non
ST JACQUES D'ATTICIEUX	Commune	Géo-Siapp	2001		Oui	Oui	oui	

Nom Commune	Maître ouvrage	BE	Date SGA	Date DIAG	Carte Apt sols	Zonage	DOC ENQUETE PUBLIQUE	Plan des réseaux
ST JEAN CHAMBRE	Commune	Hydroc	2009		Oui	Oui	Non	non
ST JEAN DE MUZOLS	Commune	Euryèce	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
ST JEAN LE CENTENIER	Commune	Géo + / Béture Cérec	2000	2000	Oui	Oui	non	Oui
ST JEAN ROURE	Commune	Béture-Cérec	2005		Oui	Oui	Oui	Oui
ST JEURE D'ANDAURE	Commune	Ginger Environnement	2005		Oui	Oui		Oui
ST JEURE D'AY	SIVOM Ay-Ozon	Réalités Environnemnt	2015	2015		Oui ?	Oui	Oui
ST JOSEPH DES BANCs	Commune	Pöyry	2007	2007	Oui	Oui	Non	Oui
ST JULIEN BOUTIERES	Commune	DDE / Argile	1999		Oui	Oui	Non	non
ST JULIEN DU GUA	Commune	Béture-Cérec / Pöyry	2012	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
ST JULIEN DU SERRE	SEBA	SESAER	2007	?	Oui	Oui	Oui	?
ST JULIEN EN ST ALBAN	CCPRV	DDAF / Céreg-Réalités	2001	2013	Oui	Oui	Oui	Oui
ST JULIEN LABROUSSE	Commune	Béture-Pöyry	2003		Oui	Oui	Oui	Non
ST JULIEN LE ROUX	Commune	Pöyry	2007		Oui	Oui	Non	non
ST JULIEN VOCANCE	Département	Saunier Environnement	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Non
ST JUST D'ARDECHE	Commune	Béture-Cérec	1999		Oui	Oui - 2001	Oui	Non
ST LAGER BRESSAC	Commune	RCI Aubenas	2004		Oui	Oui	Oui	Non
ST LAURENT DU PAPE	Commune	Geo +	2005	2003	Oui	Oui	?	Oui
ST LAURENT LES BAINS	Commune	DDAF - Béture-Cérec		1999	Non	Non	Non	Oui
ST LAURENT SOUS COIRON	SIVOM O. de Serre	Béture-Pöyry	2001		Oui	Oui	Oui	Oui
ST MARCEL D'ARDECHE	Commune	DDAF-Béture-Cérec / Pöyry	2000	2010	Oui	Oui	non	Oui
ST MARCEL LES ANNONAY	Commune / CABA	Saunier Envt / Naldéo	2001 / 2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui
ST MARTIAL	Commune	Pöyry	2009	2009	Non	Oui	Non	Oui
ST MARTIN D'ARDECHE	Commune	Béture-Cérec	1998	2009	Oui	Non	Non	Oui
ST MARTIN DE VALAMAS	Commune	DDE / DDAF/Géo +	1998 / 1997		Oui	oui/non	non	oui
ST MARTIN SUR LAVEZON	Commune	Béture-Cérec	1998		Oui	oui/non	non	non
ST MAURICE D'ARDECHE	Commune	Pöyry / Béture Cérec	2000	2001	Oui	Oui	Oui	Oui
ST MAURICE D'IBIE	Sivom O. de Serre	Hydroc / Pöyry	2007	2003	Oui	Oui	Oui	Oui
ST MAURICE EN CHALENCON	Commune	Argile	2003	NC	Oui	Oui	Oui	Partiel
ST MELANY	Commune	RC Ingénierie	2000	NC	Oui	Oui (texte)	non	NC
ST MICHEL D'AURANCE	Commune	Saunier Environnement	2001		Oui	Oui	Oui	Oui
ST MICHEL DE BOULOGNE					NC			
ST MICHEL DE CHABRILLANOUX	Commune	Cabinet Merlin	2004		Oui	Oui	?	Partiel
ST MONTAN	Commune	Béture- Cérec	1999	1999	Oui	Oui	Oui	Oui
ST PAUL LE JEUNE	Commune	RC Ingénierie	2003		Oui	Oui	Non	Oui
ST PERAY	Commune	Béture-Cérec	1999	1999	Oui	Oui	Oui	Oui
ST PIERRE DE COLOMBIER	SEBA	SESAER	2007		Oui	Oui	Oui	Oui
ST PIERRE LA ROCHE	Commune	Hydroc	2013		Oui	Oui	Oui	Non
ST PIERRE ST JEAN	Commune	Pöyry	2011		Oui	Oui		Oui
ST PIERRE SUR DOUX	Commune/DDE	Saunier Environnement	2002	NC	Oui	Oui	Oui	Non
ST PIERREVILLE	Commune	Béture-Cérec	2001	2001	Oui	Oui	Non	Oui
ST PONS	Commune	RC Ingénierie	2006		Oui	Oui	Oui	Non
ST PRIEST	CCPRV/SI Ouvèze	DDAF / Béture-Céreg-Réalités	1997	2003/2013	Oui	Oui		Oui
ST PRIVAT	SEBA	SESAER / Réalités	2007	2014	Oui	Oui	Oui	Oui
ST PRIX	en cours 2015		2016		Oui	Oui	non	non
ST REMEZE	Commune	Hydroc/Géo+	2008/2011		Oui	Oui	Oui	Non
ST ROMAIN D'AY	SIVOM Ay-Ozon	Réalités Environnemnt	2014	2014		?	Oui	Oui
ST ROMAIN DE LERPS	Commune	Béture-Cérec	2005	2004	Oui	Oui	Oui	Oui
ST SAUVEUR DE CRUZIERES	Commune	RC Ingénierie	2004		Oui	Oui	Oui	Oui
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Commune	DDAF/Béture-Cérec	2003	1999/2003	Oui	Oui		Oui
ST SERNIN	SI Vallée Ardèche/SIAE	Béture-Cérec /Pöyry	2002	2007	Oui	oui	non	Oui
ST SYLVESTRE	SIVU Doux Clair	Pöyry	2002		Oui	Oui	Oui	Oui
ST SYMPHORIEN DE MAHUN	Commune	Pöyry		2011/2017		?		Oui
ST SYMPHORIEN S/ CHOMERAC	Commune	Béture-Cérec	2003	2004		Oui	Oui	Oui
ST THOME	Commune	Béture-Cérec	1996		Oui/non	Oui	Non	Oui
ST VICTOR	Commune	Béture-Cérec	2003	2003	Oui	Oui	Non	Oui
ST VINCENT DE BARRES	Commune	Béture-Cérec	2002		Oui	Oui	Oui	Oui
ST VINCENT DE DURFORT	Commune	ANTEA/SAFEGE	1999/2005		Oui	Oui	Oui	non
SAINTE - EULALIE	Commune	Béture cérec / IATE	2001 / 2014	2001	Non	Oui	Bof	Oui
STE MARGUERITE LAFIGERE	Commune	Béture-Cérec	1999		Oui	Oui	non	Oui
SALAVAS	Commune	Béture-Cérec	prévu 2017	2003				Oui
SALELLES (LES)								
SAMPZON	SEBA	SESAER	2008		Oui	Oui	Oui	Non
SANILHAC	SEBA	SESAER	2008	ANC	Oui	Oui	Oui	Oui
SARRAS		en cours 2015						
SATILLIEU	Commune	Naldéo	2012	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
SAVAS	Commune/ CABA	Saunier Envt / Naldéo	2004 / 2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui
SCEAUTRES	Commune	Béture-Cérec	2004		Oui	Oui	Oui	non
SECHERAS	Commune	Saunier Environnement	2004		Oui	Oui	Oui	Oui
SERRIERES	Commune/DDAF	Saunier Environnement	2002	2002	Oui	Oui	Non	Oui
SILHAC	Commune	Pöyry	2006	2008	Oui	Oui	Non	Oui
SOUCHE (LA)	Commune	Rc Ingénierie	2005	en cours 2017	Oui	Oui	Oui	Oui, incomplet
SOYONS	Commune	Béture-Cérec	2000	2000	Oui, incomplet	Non	Non	Oui
TALENCIEUX	Commune	Béture-Cérec / Pöyry		2000	Oui	Oui	Non	Oui, incomplet
TAURIERS	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui
TEIL (LE)						?		
THORRENC	Commune	GEO +	2001		Oui	Oui	Non	Non
THUEYTS	Commune	DDAF / Réalités Environnement	2000 ?	2011	Oui	Oui	Oui	Oui
TOULAUD	Commune	Béture-Cérec	2000	2000	Oui	non	non	Oui, incomplet
TOURNON SUR RHÔNE								
UCEL	SEBA	SESAER / Réalités	2007	2014	Oui	Oui	Oui	Oui
USCLADES ET RIUTORD	Commune	Béture-Cérec	2003	NC	Oui	Oui	Oui	non
UZER	SEBA	Ceser	2007		Oui	Oui	Oui	Oui
VAGNAS	Commune/SIVA	RC Ingénierie/ RCI-Béture-cérec	2004		Oui	Oui	Oui	Oui
VALGORGE	Commune	Béture Cérec	2004	2004	Oui	Oui	Oui	Oui
VALLON PONT D'ARC	Commune	Béture-Cérec	1999-2017	2003	Oui	Oui	Non	Oui
VALS LES BAINS	SEBA	SESAER / Réalités	2007	2014	Oui	Oui	Oui	Oui
VALVIGNERES	Commune/DDAF	SIEE / Naldéo	2005 /2017	2005	Oui	Oui, révision	Oui	Oui
VANOSC	Dép 07	Saunier Environnement	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Non
VANS (LES)	Commune	Céreg	2016	2016	Oui	Oui		Non
VAUDEVANT	Commune	Béture-Cérec	2003		Oui	Oui	Oui	Oui
VERNON	SEBA	SESAER	2008		Oui	Oui	Oui	Oui
VERNOSC LES ANNONAY	CABA /Si3R	Saunier Envt / Naldéo	2002 / 2016	2016	Oui	Oui	Oui	oui
SIVOM / VERNOUX	CC pays Vernoux	EURYECE / Cab Merlin	2015	2008/2015	Oui	Oui	Oui	Oui
VESSEAUX	Commune	RC Ingénierie	révision 2011		Oui	Oui	non	Oui
VEYRAS	SI Ouvèze Vive/CAPCA	Béture-Cérec/Céreg-Réalités	2004	2003 / 2014	Oui	Oui	Oui	Oui
VILLENEUVE DE BERG	Commune	Béture-Cérec/Naldeo	2001	2014	Oui	Oui	Oui	Oui
VILLEVOCANCE	Dép 07	Saunier Environnement	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Non
VINEZAC	SEBA	Ceser	2007		Oui	Oui	Oui	Oui
VINZIEUX	Commune	DDE	1996		Oui	Oui	Non	Non
VION	Commune	Saunier Environnement	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui
VIVIERS	Commune	Béture-Cérec / Hydratec	2001	1999 /2014	Oui	Oui	non	oui
VOCANCE	Dép 07	Saunier Environnement	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Non
VOGUE	Commune	Béture-Cérec	1998	2001	Oui	Oui	Non	Oui
VOULTE SUR RHÔNE (LA)	Commune	Saunier Envt / Sogréah	1998	1998/2004	Oui	Pas clair	Non	Oui